Journée d'étude consacrée à la persécution des Juifs dans les Alpes-Maritimes durant la Seconde Guerre mondiale et à l'exposition réalisée par le Mémorial de la Shoah et l'ONACVG « les Juifs de France dans la Shoah »

Jeudi 6 novembre 2014

Palais préfectoral – 16 rue Alexandre Mari à Nice

Le 6 novembre 2014, Adolphe Colrat, Préfet des Alpes-Maritimes, a ouvert officiellement la journée d'étude consacrée à la persécution des Juifs dans les Alpes-Maritimes durant la Seconde Guerre mondiale, au Palais préfectoral.

Une exposition y était proposée par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre et le Mémorial de la Shoah : « Les Juifs dans la Shoah ».

Des débats ont été conduits à cette occasion par Michèle Merowka, docteur en anthropologie, présidente de l'Association pour la Mémoire des Enfants Juifs Déportés des Alpes-Maritimes (AMEJDAM), avec les interventions d'Eric Gili, professeur d'histoire-géographie au collège de la Vésubie, chercheur associé au Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes (LARHRA), Philippe Boukara, historien, formateur au Mémorial de la Shoah et Andrée Karsenti, Présidente des Enfants et Amis Abadi.

Jeannette Wolgust et Marthe Kuperminc, anciennes « enfants cachées » par le réseau Marcel, et Roger Wolman, ancien « enfant caché », ont apporté leur témoignage historique.

Cette journée s'est déroulée en présence, notamment, de MM. Christian Estrosi, Député-Maire de Nice, Président de la Métropole Nice Côte d'Azur, Gilbert Mary, Conseiller général, représentant le Président du Conseil général des Alpes-Maritimes, Ladislas Polski, Conseiller régional, représentant le Président de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et Michel-Jean Floc'h, Inspecteur d'Académie.

Olivier Lalieu, responsable de l'aménagement des lieux de mémoire et projets externes du Mémorial de la Shoah et Jacques Fredj, Directeur du Mémorial, ont conclu cette journée, qui a rassemblé un public nombreux et attentif.

Une cérémonie commémorative en hommage aux Juifs des Alpes-Maritimes arrêtés et déportés durant la seconde Guerre Mondiale s'est déroulée ensuite au Cimetière de Caucade à Nice, Stèle de la Déportation.

LA SHOAH SUR LA COTE D'AZUR DE VICHY À AUSCHWITZ

Michèle MEROWKA,

Docteur en Anthropologie

Aujourd'hui nous nous retrouvons grâce à l'action conjuguée de plusieurs Institutions que je tiens à remercier : la Préfecture, le Conseil Régional, le Conseil Général et la Mairie de Nice se sont engagés aux côtés du Mémorial de la Shoah et de l'ONACVG (Office National des anciens combattants et victimes de guerre) pour organiser cette journée dédiée à l'étude de la **Shoah sur la Côte d'Azur, de Vichy à Auschwitz.**

Ce matin nous allons aborder la partie historique avec la participation d'enseignants et de chercheurs. Cet après-midi, après les allocutions, vous pourrez écouter les témoignages de trois personnes, qui ont un lien particulier avec la Shoah dans les Alpes-Maritimes et viendront illustrer notre propos : Marthe Kuperminc, Jeannette Wolgust et Roger Wolman ont tous trois passé une période plus ou moins longue de la guerre à Nice.

Je salue à mes côtés Monsieur Adolphe Colrat, le Préfet, et les trois intervenants de la matinée : Eric Gili, Philippe Boukara et Andrée Poch-Karsenti.

Pour vous parler de la situation sur la Côte d'Azur, je ferai référence aux travaux de deux historiens auxquels je voudrais rendre hommage.

Jean-Louis Panicacci est le spécialiste de la Seconde Guerre mondiale dans les Alpes-Maritimes. Dans son livre, **Nice, 39-45 un département dans la tourmente**, il relate avec précision les événements, et en particulier le sort réservé aux Juifs dont l'histoire est très spécifique dans l'extrême Sud-Est de la France.

On ne présente plus l'avocat **Serge Klarsfeld** qui, avec son épouse **Beate** est à l'origine de la capture et du jugement de plusieurs criminels de guerre ; mon propos se limite à ce qui s'est passé sur la Côte d'Azur, je ne m'étendrai donc pas sur leurs actions, sauf à préciser que les travaux de l'Historien Klarsfeld ont permis à de nombreux enfants de déportés de connaître le sort de leurs parents dans le **Mémorial de la déportation des Juifs de France.**

Une troisième personne a contribué à la connaissance de la Shoah à Nice : **Jean Kleinmann** a repris des études une fois le temps de la retraite arrivée et dans sa thèse de doctorat d'histoire, il a étudié toute l'immigration d'avant-guerre en consacrant une grande partie à l'histoire des Juifs immigrés à Nice avant la guerre, dont lui-même faisait partie. Il a mis le résultat de ses recherches sur internet en libre consultation.

Merci aux organisateurs de cette journée : l'ONACVG,la Préfecture et le Mémorial de la Shoah. Une mention particulière pour **Olivier Lalieu,** et le travail qu'il a fait en amont, pour coordonner et organiser cette journée et supporter les appels angoissés des participants…

I/ PRÉSENTATION DES INTERVENANTS

Eric GILLI, originaire de Saint-Martin-Vésubie, est docteur en histoire de l'Université de Nice-Sophia Antipolis et professeur au collège de la Vésubie. Il a longtemps présidé l'association AMONT, qui étudie et valorise le patrimoine de la montagne niçoise. Ses recherches portent notamment sur les rapports entre les formes du pouvoir et les patrimoines familiaux, matériels comme immatériels. Il s'implique dans l'enseignement de la Shoah en invitant des témoins à parler aux collégiens. Il nous parlera du rôle des **Églises face à la persécution.**

Philippe BOUKARA est historien spécialiste du judaïsme français, enseignant au Collège des Bernardins, Paris, coordinateur de la formation au Mémorial de la Shoah. Membre du comité directeur de l'Amitié judéo-chrétienne de France depuis 2005, il contribue à de nombreux colloques, ouvrages collectifs et revues. Il présente les témoignages **d'Ignacy Honig et Haïm Salomon, les évadés d'Auschwitz.**

Andrée POCH-KARSENTI est née à Nice d'où ses parents ont été déportés en 1943. Elle a reconstitué son histoire présentée dans un film tourné dans les Alpes Maritimes, film auquel ont participé deux intervenantes dont vous entendrez les témoignages cet après-midi : Marthe Kuperminc et Jeannette Wolgust. Cette alerte grand-mère est une des enfants cachés par le réseau Marcel et elle œuvre à faire connaître les actions de ses sauveteurs Moussa Abadi et Odette Rosentock en vous parlant du **réseau Marcel, Odette et Moussa Abadi.**

II/ LA SHOAH SUR LA COTE D'AZUR, DE VICHY A L'OCCUPATION NAZIE HISTORIQUE

La Côte d'Azur a une particularité du fait des trois périodes historiques distinctes : d'abord en zone libre, elle été occupée par les Italiens et ensuite par les Allemands.

La poche **d'occupation italienne** a été un lieu d'accueil privilégié pour les Juifs pourchassés par les nazis, mais tolérés par les Italiens. La protection dont ils bénéficiaient dans cette région a aussi valu à cette communauté de se retrouver prise dans une nasse lorsque les Allemands, après la destitution de Mussolini et les accords signés par le Maréchal Badoglio, ont envahi brutalement, le 9 septembre 1943, cet ultime coin de France non soumis à leur joug.

Géographiquement, l'occupation italienne ne concerne qu'une petite partie de la France et historiquement, elle ne se déroule que pendant une période limitée de la guerre : **entre le 11 novembre 1942 et le 9 septembre 1943**. En effet, lorsque la France a été entièrement envahie, les Italiens, en tant qu'alliés des Allemands, ont occupé la région frontalière située entre les Alpes-Maritimes et la Savoie.

La France après l'armistice signé le 22 juin 1940 à Rethondes
Magazine du Conseil Général, n° 10, juillet-août 1994

La signature de l'armistice entre les Alliés et l'Italie a bouleversé cette région, l'armée italienne laissant brusquement la place aux troupes allemandes. La position des Italiens, peu enclins à obéir aux ordres de leurs alliés concernant l'arrestation et la déportation des Juifs, a provoqué un exode des fugitifs vers ce coin de France, où ils espéraient être à l'abri de la fureur destructrice des nazis. La concentration de Juifs assignés à résidence dans l'arrière-pays, sur ordre du Préfet, leur a néanmoins permis de recréer une vie sociale et religieuse ayant entraîné, pour certains, l'illusion d'avoir trouvé un havre de paix, avant que le piège ne se referme irrémédiablement sur eux. La période assez courte de l'occupation italienne - 10 mois - génère une méconnaissance de cet épisode, par ailleurs peu abordé dans les livres d'histoire.

A - La France de Vichy

Pour situer l'action, rappelons quelques grandes dates[1] :

Le 1er Septembre 1939, l'Allemagne envahit la Pologne, ce qui entraîne, le 3 Septembre 1939, l'entrée en guerre de la France et du Royaume-Uni. Après la débâcle, la France s'installe pour une année dans la « *drôle de guerre.* »

Le 18 juin 1940, le Général de Gaulle lance, de Londres, son Appel pour continuer la lutte ; quatre jours plus tard, le Maréchal Pétain signe l'Armistice, à Rethondes, acceptant ainsi que la majorité du territoire français (région nord-est, Paris, Bretagne, bande côtière allant jusqu'à l'Espagne) passe sous contrôle allemand. La France est coupée en deux par **la ligne de démarcation**, passant au nord de Lyon : **le Massif central, l'Est des Pyrénées, la Dordogne, la Drôme, l'Isère, la Savoie, le Sud-Est sont situés en « zone libre ».**

Le 3 octobre 1940, premier statut des Juifs dans lequel le Juif est défini d'après le nombre de ses grands-parents appartenant à la communauté israélite :

Art 1er - Est regardé comme Juif, pour l'application de la présente loi, toute personne issue de trois grands-parents de race juive ou de deux grands parents de la même race si son conjoint lui-même est juif.

Le **24 octobre,** à Montoire, la rencontre entre Pétain et Hitler scelle le début de la collaboration et met en place une législation contre les Juifs et les Francs-maçons : la nation vaincue réclame des boucs émissaires. La défaite avive la xénophobie et l'antisémitisme que la crise sociale des années trente avait fait naître.

Année 1941

Le 29 mars, le **Commissariat Général aux Questions Juives (CGQJ**), est créé avec deux commissaires : Xavier Vallat et Louis Darquier de Pellepoix, qui s'étaient signalés par leur antisémitisme.

Le 14 mai, la police française organise les premières arrestations, après convocation « pour examen de situation ». C'est la « rafle du Billet vert », convocation à laquelle répondent plusieurs milliers de Juifs, dont 3 747 furent arrêtés et internés.

Le 2 juin 1941, le second statut des Juifs achève d'éliminer les Juifs de toute la fonction publique, des professions libérales, commerciales, industrielles et artisanales, de la presse et du secteur tertiaire.

La loi du 22 juillet oblige les Juifs à confier leurs biens à des administrateurs provisoires.

En octobre 1941, le recensement relève la présence de 295.000 Juifs en France : **155.000 en zone occupée, 140.000 en zone libre,** sans compter ceux qui ne se sont jamais soumis au recensement.

Le 29 novembre 1941 : création de l'UGIF (Union Générale des Juifs de France).

Année 1942

Le 20 janvier 1942, à la **conférence de Wannsee,** le sort des Juifs est scellé. Heydrich expose aux autorités du Reich la *solution finale* : transfert à l'Est, dans les zones d'opération où, depuis l'invasion de l'Union Soviétique, s'effectue la liquidation

---

1 Serge Klarsfeld, *Le calendrier de la persécution des Juifs en France,* 1940-1944

physique des Juifs : les travaux du **père Patrick Desbois** ont révélé l'ampleur la Shoah par balles, effectuée par les *Einsatzgruppen*.

> *« A partir de juillet 1942, les chambres à gaz d'Auschwitz remplissent ce rôle exterminateur, préparées par Höss, Commandant du camp, à la suite des consignes données par Himmler depuis l'été 1941.*[2] *»*

Le 27 mars 1942, le premier convoi à destination d'Auschwitz quitte la gare du Bourget-Drancy. Dannecker dirige en personne ce convoi. Le feu vert est donné pour la déportation des Juifs de France. Les Allemands mettent au point les chambres à gaz d'Auschwitz-Birkenau et prévoient d'y exterminer, dès l'été 1942, les Juifs de France, de Belgique et des Pays-Bas.

A partir du 1er juin 1942, et sous la responsabilité de l'autorité de Vichy, le port de l'étoile jaune est obligatoire pour les Juifs de la zone occupée dès l'âge de six ans.

Lors du Conseil des ministres du **10 juillet 1942**, Laval s'explique sur sa décision de déporter les familles entières :

> *« Dans une intention d'humanité, le Chef du Gouvernement a obtenu – contrairement aux premières propositions allemandes – que les enfants, y compris ceux de moins de 16 ans, soient autorisés à accompagner leurs parents. »*

Les 16 et 17 juillet, la police française, sous les ordres de Bousquet, effectue la plus grande rafle, au cours de laquelle **12 884 juifs (3 031 hommes, 5 802 femmes et 4 051 enfants)** sont arrêtés et regroupés au Vélodrome d'Hiver, en attendant leur transfert vers Drancy, Pithiviers et Beaune-la-Rolande.

Le 19 juillet 1942, un convoi chargé de Juifs victimes de la rafle quitte la gare du Bourget-Drancy pour Auschwitz avec 879 hommes et 121 femmes. Les seuls Français de ce convoi viennent de Bordeaux, où Maurice Papon est le secrétaire général de la préfecture régionale. A partir de ce moment, sous la pression allemande, les départs vers Auschwitz s'intensifient.

Les organisations humanitaires sont les premières à intercéder auprès de Pétain et de Laval, ce qui n'empêche pas les autorités françaises d'entasser ces enfants dans des wagons de marchandises pour être, après un voyage inhumain, gazés ou brûlés vifs dans l'immense abattoir édifié au centre de l'Europe : Auschwitz.

Les protestants prennent position : le 20 août, le Pasteur **Marc Boegner,** Président du Conseil de la Fédération Protestante de France lance un appel au maréchal Pétain.

L'Eglise catholique réagit également et prend position contre la déportation dont les juifs sont victimes. Les autorités ecclésiastiques viennent en aide aux réseaux de sauvetage des enfants en leur offrant un abri temporaire.

A Lyon, le **Cardinal Gerlier**, primat des Gaules, **Monseigneur Théas,** évêque de Montauban, Monseigneur **Saliège,** archevêque de Toulouse, prononcent une homélie le **23 août 1942.**

---

2 Serge Klarsfeld, *Vichy Auschwitz, Le rôle de Vichy dans la solution finale de la question juive en France, 1942*

LES ALPES-MARITIMES

Les Alpes-Maritimes sont situées en zone libre et de nombreux Juifs tentent d'échapper à leur sort en franchissant la ligne de démarcation.

26 août 1942, le Secrétaire Général de la Police de Vichy, René Bousquet, en collaboration avec la direction de la police nationale et les préfectures régionales et départementales, organise des rafles pour obéir aux injonctions de déporter 10 000 Juifs de zone libre et d'arrêter principalement les Juifs apatrides, mais les Français (en principe non déportables) n'y échappent pas, complétant l'effectif demandé par les Allemands.

A Nice, les parents ont le choix de garder leurs enfants avec eux ou de les laisser à toute personne de leur choix. Si quelques-uns choisissent de ne pas se séparer de leurs enfants qui seront déportés avec eux, d'autres prennent la courageuse décision de s'en séparer, leur sauvant ainsi la vie. Le réseau Marcel recueille ainsi dès août 1942, les premiers enfants livrés à eux-mêmes.

Le 31 août, 1942, 554 Juifs dont une vingtaine d'enfants, habitant les Alpes-Maritimes, les Basses-Alpes et Monaco, arrêtés sur ordre du gouvernement de Vichy sont livrés à la Gestapo, après avoir été regroupés à la caserne Auvare : un train les emmène de la gare Saint-Roch au camp de Drancy en zone occupée, d'où ils sont déportés vers Auschwitz.

Toutes les régions sont touchées ; l'extrême sud-est du pays connut un sort particulier du fait de l'occupation italienne pendant une période de la guerre, une occupation qui s'étend des Alpes-Maritimes à la Savoie.

B - L'occupation italienne

Dès 1933, des Juifs commencent à fuir l'Allemagne et l'Autriche. Ils sont accueillis en Italie, mais en 1938, les lois raciales les obligeant à partir, certains franchissent la frontière pour chercher refuge en France.

La guerre entre la France et l'Italie (10 juin - 25 juin 1940) détermine l'occupation d'une petite bande de territoire frontalier, mais cette occupation ne sera effective que deux ans plus tard.

Lorsque le 11 Novembre 1942, les troupes de la Wehrmacht franchissent la ligne de démarcation pour occuper la zone dite *libre*, ils concèdent à leurs alliés italiens l'occupation d'une enclave, soumise à un régime particulier : **Var, Alpes-Maritimes, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Drôme, Isère, Savoie et Haute-Savoie, Vaucluse, Ain et Corse.**

Les Italiens, pourtant alliés aux Allemands, marquent cependant leur opposition à la déportation massive des Juifs réfugiés dans cette région. Leur attitude conciliante entraîne un afflux important de fugitifs venus se mettre à l'abri dans l'une des seules régions hospitalières, compte tenu de la traque impitoyable dont ils faisaient l'objet dans tout le reste du pays.

Les **autorités d'occupation italiennes protègent les Juifs,** Mussolini, pourtant allié d'Hitler, mettant nettement moins d'énergie que Pétain à aider les Allemands dans leur besogne.

Des diplomates italiens, conscients de la réalité tragique de la solution finale, font parvenir à Mussolini un rapport établi par les officiers, qui avaient été les témoins directs de massacres perpétrés par les SS. Ils affirmaient *« qu'aucun pays – même pas l'Allemagne alliée – ne pouvait prétendre associer l'Italie, berceau de la chrétienté et du droit, à ces forfaits pour lesquels le peuple italien devrait peut-être rendre des comptes un jour. »*

La zone d'occupation italienne (novembre 1942-septembre 1943)

Carte n° 2. D. Carpi, Between Mussolini and Hitler.
The Jews and the Italian authorities in France and Tunisia[3]

Guido Lospinoso, nommé par Mussolini inspecteur général de la police raciale, n'a aucune idée particulière sur la *question juive*. Il se rend à Saint-Gervais et à Megève pour y organiser le transfert vers la Côte d'Azur des Juifs en situation irrégulière.

---

3 Hanover and London. Drandeis university press, 1994, p. 81 in Alberto Cavaglion, *Les Juifs de Saint-Martin Vésubie,* Nice, Editions Serre, 1995.

Dans une note adressée au préfet de l'Isère le 14 mars 1943, le général Di Castiglioni, commandant de la division Pusteria précise la position des autorités italiennes, plaçant sous sa protection l'ensemble des Juifs étrangers, italiens mais aussi français :

> *« Je porte à votre connaissance que, en exécution des prescriptions déjà notifiées par les autorités centrales italiennes au gouvernement de Vichy, les arrestations des juifs de quelque nationalité qu'ils soient - même de nationalité française - dans le territoire sous contrôle italien sont réservées aux seules autorités italiennes. Je vous prie, en conséquence, de bien vouloir faire procéder à l'annulation des arrestations et internements déjà effectués.[4]»*

Face à cette arrivée massive des Juifs sur la Côte, le préfet applique les lois de Vichy et envoie des familles juives en résidence forcée à Saint-Martin-Vésubie et d'autres villages de l'arrière-pays niçois. Pour être contrarié à l'occasion, l'antisémitisme vichyssois n'est donc en rien infléchi durant toute la période de présence italienne. Raul Hilberg, dans son livre *La destruction des juifs d'Europe* résume la position italienne face à Vichy :

> *« En quelques semaines, les autorités de Vichy se heurtèrent à l'opposition conjuguée de la 4e armée italienne, de la commission d'armistice italienne et du ministère des affaires étrangères italiennes.»*

Jean-Louis Panicacci dans *Recherches régionales* publie, en 1983, une étude intitulée : *Les Juifs et la question juive dans les Alpes-Maritimes.* Il note que le nombre élevé de Juifs français et étrangers, en fit un *« lieu de conflit entre autochtones et allogènes, administration et réfugiés, autorités italiennes et vichyssoises, avant que l'irruption des troupes allemandes, le 9 Septembre 1943, ne débouchât sur une véritable chasse à l'homme, qui se prolongea plusieurs mois durant, aboutissant à la dispersion ou à l'anéantissement d'une communauté. »*

A Nice, le Consul général d'Italie, **Alberto Calisse**, s'oppose vigoureusement aux mesures préconisant le rejet des Juifs vers des régions occupées par les Allemands, et fait suspendre les mesures antijuives.

> *« Il prend l'initiative de refuser, le 27 décembre, de faire appliquer la loi du 11 décembre 1942 sur l'estampillage des papiers d'identité des Juifs, et leur transfert dans la zone d'occupation allemande. Il obtient aussitôt dans cette attitude d'obstruction le soutien des affaires étrangères italiennes.[5]»*

Dans son récit de l'épopée des Juifs assignés à résidence à Saint-Martin-Vésubie, **Alberto Cavaglion** décrit ce havre de paix, tout à fait provisoire, que les fugitifs avaient trouvé dans ce village de montagne près de Nice :

« Dans le contexte de confusion générale et de débandade, l'occupation italienne constituera une parenthèse de tranquillité : une bouffée d'air pur, comme celui qui, précipité dans un ravin, réussit à mi-chemin à s'agripper à un arbuste et pousse un soupir de soulagement jusqu'à ce qu'il sente les racines céder sous son poids. »

Angelo Donati, financier juif italien, ayant ses entrées aussi bien auprès du Duce que du Pape, use de son influence pour sauver ses coreligionnaires ; il imagine évacuer 25 à 30 000 Juifs vers l'Afrique du Nord libérée.

---

4 Notification du 14 mars 1943 de Di Castiglioni au Préfet de l'Isère, ADI, 13 R 900.

5 Serge Klarsfeld, *Les transferts de Juifs de la région de Nice vers le camp de Drancy.*

Pour ce, il fait revenir les Juifs de Savoie, Saint-Gervais et Annecy, également en zone d'occupation italienne, mais l'occupation allemande empêche la réalisation de ce projet de sauvetage.

Lui-même est pourchassé et se réfugie en Italie puis en Suisse. Pendant les rafles d'août 1942, il recueille deux enfants Marianne Spire et son jeune frère qui le suivent dans son exil et qu'il adopte par la suite, leurs parents n'étant jamais rentrés de déportation.

De nombreux Juifs sont assignés en Résidence forcée dans différents villes et village de l'arrière-pays niçois : **Vence, Saint-Martin Vésubie, Puget-Théniers, Valdeblore, Saint-Sauveur, Levens, Séranon, Thorenc, Sospel, Bar-sur-Loup, Peira-Cava, Saint-Etienne de Tinée, Lantosque, Guillaumes, La Bolène, Saint-Auban, Roquestéron...**

Ils vivent relativement tranquillement durant toute l'occupation italienne, ayant pour consigne de signer quotidiennement un registre confirmant leur présence. Ces lieux d'assignation sont des prisons à ciel ouvert, permettant aux internés de vivre leur judaïsme assez librement.

Dès l'annonce de l'armistice entre les Italiens et les alliés, les Juifs comprennent le danger et cherchent le moyen de fuir le piège qui se referme sur eux. À Saint-Martin Vésubie, où la population assignée en Résidence forcée est plus importante que les autochtones, les Italiens aident les Juifs à s'enfuir en franchissant les cols de Fenestre et de Cerise.

> *« C'est uniquement la publication prématurée de l'Armistice par le Général Eisenhower, à l'insu du gouvernement italien qui a empêché le cautionnement de l'œuvre de sauvetage des juifs réfugiés en zone d'occupation italienne.*[6]*»*

980 personnes franchissent ces montagnes, de nuit et par mauvais temps, aidés par les jeunes gens de l'Armée juive et par les militaires italiens. 340 seront repris à Borgo San Dalmazzo et internés dans la caserne avant d'être rapatriés en France, internés à l'hôtel Excelsior avant d'être envoyés par train à Drancy, puis Auschwitz. Les autres se sont soit engagés chez le partisans italiens, soit ont trouvé refuge plus loin.

Quelques-uns renoncent à cette marche. Ils seront arrêtés lors de rafles ou sauvés par des Saint-Martinois qui leur ouvrent la porte et les cachent le temps du danger.

C - L'occupation allemande

Le 8 Septembre 1943, au soir même de l'annonce de l'Armistice signé entre les Italiens et les Alliés par le Maréchal Badoglio,[7] les Allemands occupent la gare de Nice. Le piège mortel se referme sur les trente mille Juifs, toutes nationalités confondues, réfugiés dans cette ville.

Le 10 Septembre 1943, **Aloïs Brünner**, expert dans l'organisation des rafles, ayant déjà sévi à Vienne, Berlin et Salonique, arrive à Nice, encadré par un commando de SS Autrichiens. Il réquisitionne l'hôtel Excelsior, dont il fait le **quartier général de la section anti-juive, la section IV**.

---

[6] Récit d'Angelo Donati, in Léon Poliakov, *La condition des Juifs en France sous l'occupation italienne*, Paris, CDJC, 1946.

[7] L'armistice a été signé à Cassabile, le 3 septembre 1943.

Placé à proximité de la gare de Nice, cet endroit est stratégique pour l'organisation du transport des victimes, directement *expédiées* vers Drancy, centre national de tri, première étape d'un voyage les conduisant dans des wagons plombés vers leur destination finale : Auschwitz le plus souvent, mais aussi d'autres centres d'extermination.[8]

Malgré une chasse à l'homme impitoyable, Brünner et son commando ne déportent « que » 2.170 juifs au lieu des 30.000 escomptés. Il embauche des physionomistes, ayant pour mission de repérer toute personne ayant les caractéristiques physiques correspondant à ce que les nazis avaient établi comme la typologie juive et de l'arrêter sur le champ. En cas de doute, un passage à la Synagogue de la rue Deloye, à Nice, permet une vérification : la circoncision, considérée comme preuve suffisante de l'appartenance à la *race juive,* justifie l'arrestation.

Les rafles sont parmi les plus dures infligées. Les nazis opèrent méthodiquement : placés aux deux extrémités des rues, ils vérifient les identités, pénètrent dans tous les lieux de résidence : hôtels, meublés, appartements. Ils fouillent systématiquement et arrêtent sans aucun état d'âme hommes, femmes, enfants, vieillards.

Les rafles sont d'une rare violence : le commando fait subir des interrogatoires brutaux, parfois suivis de torture pour faire avouer leur identité ou révéler des cachettes de leurs coreligionnaires. Il propose également de rémunérer les dénonciateurs, ce qui lui permit d'augmenter le nombre des victimes.

> *« Les primes offertes aux délateurs passent rapidement de 10 à 1 000 francs par tête, et dans certains cas à 5 000 francs.[9]»*

Tous sont internés à l'hôtel Excelsior, près de la gare SNCF en attendant leur transfert pour Auschwitz via Drancy. Serge Klarsfeld raconte l'arrestation de son père qui se sacrifie pour sauver sa famille, cachée derrière une armoire à double fond. Il ouvre la porte et annonce le départ du reste de sa famille.

Du **10 septembre 1943 au 30 juillet 1944**, plus de 3 000 Juifs, dont environ 400 enfants, ont été arrêtés par la Gestapo dans les Alpes-Maritimes, les Basses-Alpes et Monaco et déportés vers Auschwitz, après avoir été transférés de la gare centrale de Nice au camp de Drancy.

C'est ainsi que, parmi tant d'autres, et malgré l'aide d'amis dévoués, Simone Jacob (Simone Veil) est arrêtée, à Nice, avec sa famille.

> *« Elle revient. Mais elle est morte, aussi. Une part essentielle d'elle-même a été anéantie. Dans les soupentes de l'Hôtel Excelsior, à Nice ; sous la surveillance des gendarmes français à Drancy ; dans l'enfer d'Auschwitz et de Bergen-Belsen. Elle débarque d'un autre monde, d'un trou noir et rien désormais ne la ramènera dans le nôtre.[10] »*

Les exécutions se multiplient, et les villages de l'arrière-pays sont particulièrement touchés : Saint-Julien du Verdon, Les Gorges de la Mescla, Puget-Théniers, Gattières, Sospel, pour n'en citer que quelques-uns.

---

[8] Simone Veil apprit, bien des années plus tard, dans le *Mémorial de la Déportation des Juifs de France*, de Serge et Beate Klarsfeld, que son père et son frère furent déportés le 15 mai 1944, par le convoi n° 73 vers Kovno, en Lituanie, puis Reval en Estonie.

[9] J.L. Panicacci, *Les Alpes-Maritimes, de 1939 à 1945, un département dans la tourmente.*

[10] M. Szafran, *Simone Veil.*

Pourtant dans cette période sombre, une vague d'espoir persiste. L'administration française refuse de participer aux rafles : le préfet Chaigneau a remplacé le trop zélé préfet Ribière. Philosémite et Résistant, Jean Chaigneau héberge plusieurs familles persécutées dans ses appartements de la Préfecture lors de la grande rafle de l'automne 1943. Il est arrêté par la Gestapo le 14 mai 1944.

La résistance s'organise et des réseaux de sauvetage se mettent en place. Andrée Poch-Karsenti vous parlera plus longuement du réseau Marcel, mais la Résistance juive est très active, fournissant de faux papiers, organisant la fuite vers la Suisse d'enfants grâce au **Réseau Garel**.

Dans la région et à Nice en particulier, la population condamne les agissements de l'occupant après la rafle d'août 1942, les forces d'occupation italiennes s'opposent aux demandes du Préfet Ribière. Lorsque les Allemands, en septembre 1943, purent agir à leur guise, sans le concours des autorités, mais dans une ambiance générale d'opposition, le résultat fut un « échec ».

L'occupation allemande et le durcissement de la collaboration génèrent une véritable guerre franco-française qui prend fin avec la Libération des Alpes-Maritimes. Dès le 15 août 1944, les troupes alliées et les sections françaises débarquent sur la côte et le département est libéré fin août après des combats meurtriers.

D - La France dans l'immédiat après-guerre

Après la Libération, le calme ne revint pas immédiatement dans une France partagée par les positions politiques de ses dirigeants et la division de la population. Des exécutions sommaires sont commises. Les tribunaux militaires condamnent à la peine capitale et la presse fait de l'épuration son cheval de bataille. Lors des procès qui font suite à l'épuration, les jugements vont de l'acquittement à la peine de mort, en passant par l'emprisonnement, la condamnation à l'indignité nationale, le retrait des droits civiques, ou l'interdiction de séjour. Mais l'indulgence est de mise pour reconstruire le pays.

Dans la région des Alpes-Maritimes, sur les 1 018 procès, il y eut 26 amnisties[11] soit un taux de 2,5 %. Les archives révèlent qu'il y eut plusieurs catégories différentes de condamnés : les Waffen SS et les LVF (légion de volontaires français) sont jugés pour collaboration militaire, les PPF (Parti populaire français) et les miliciens pour collaboration civile avec l'ennemi.

11 Archives du registre des condamnations du Palais de Justice de Nice.

Les églises et le sauvetage des Juifs

dans les Alpes-Maritimes

Eric GILI

Professeur d'Histoire Géographie au Collège de la Vésubie Chercheur associé au LARHRA (LAboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes) UMR 5190

Vous me permettrez en préliminaire de remercier les autorités de leur invitation à venir conférer dans un tel cadre et dans de telles circonstances, remercier en particulier le Mémorial de la Shoah et l'ONAC, le Comité Yad Vashem Côte d'Azur et l'AMEJDAM pour leur confiance... Et remercier le Professeur Jean-Louis Panicacci pour son soutien et les précieuses informations qu'il a bien voulu me communiquer.

Parler des églises et du sauvetage des Juifs durant la guerre dans les Alpes-Maritimes fut bien longtemps un sujet jugé par certains délicat, parfois même objet de polémiques. Le rôle de Pie XII a été, et est toujours sujet à débats parmi les historiens, et parfois jusque sur la place publique. Quoi que l'on puisse penser du rôle du souverain pontife, le travail historique a démontré que des membres de l'Église Catholique se sont engagés, à un moment de la guerre, dans la sauvegarde des populations persécutées. Si l'Institution et l'autorité ecclésiastique locale (autant dire épiscopale) se sont montrés prudentes - certains jugeront que j'emploie un euphémisme pour qualifier leur attitude - sinon complaisantes pour le régime de Vichy, il est indéniable que des Catholiques pratiquants ont agi, en tant que tels, durant la guerre, parfois sans assentiment officiel, parfois à la suite d'un accord tacite si l'on suit les analyses proposées par Giovanni Miccoli[1]. Le sujet a connu un nouvel intérêt dans la dernière décennie grâce aux travaux de Limore Yagil et tout dernièrement de Sylvie Bernay[2]. C'est donc à partir du constat factuel, d'un constat final (le sauvetage des 3/4 des Juifs Français face à la barbarie Nazie) et d'événements locaux mis en perspectives que je vous proposerai une synthèse du rôle des églises dans le sauvetage des Juifs dans notre département.

En corollaire, il a souvent été convenu de prendre l'exemple des églises protestantes françaises et de leur rapide implication dans le soutien aux fugitifs et la sauvegarde des populations juives (on se souvient de l'exemple du Chambon sur Lignon...). Il était convenu, dans une démarche moralisatrice, d'en comparer l'action à celle d'une Église catholique défaillante sinon attentiste. Le jugement moral qui en dérivait est emprunt d'anachronismes, alors que l'historien cherche, non pas à juger mais à comprendre... dans le contexte particulier de la Défaite et de la mise en place du régime de Vichy. Et sans plus présenter de généralités, notons en préambule que dès les premiers jours, des Chrétiens, très minoritaires (mais tout comme les « Résistants ») se sont engagés face à la politique antisémite de Vichy.

Pour cela, devrions-nous partir du grand fait du sauvetage des Juifs dans les Alpes-Maritimes, l'engagement de Mgr Rémond[3] auprès des fugitifs, et l'aide qu'il apporta directement au réseau *Marcel* qu'il contribua à constituer et à animer par l'intermédiaire de M. Moussa Abadi. Le fait est connu et sert d'exemple. Madame Karsenti vous en parlera plus précisément.

Il nous permet de comprendre la grande autonomie qui animait les évêchés dans leurs décisions et l'importance de la personnalité qui les dirigeait. C'est le contexte de la Défaite et de la séparation du pays par la ligne de démarcation qui ne doit pas être oublié. Interdisant, ou du moins limitant au minimum les relations entre l'épiscopat du nord et du sud de la France, n'étant pas soumis à la pression constante de l'Occupant, il permettait aux évêques de bénéficier d'une plus grande amplitude d'action.

Ce contexte nous permet aussi de rompre immédiatement avec toute tentation de considérer l'Église comme un monolithe, dans ses décisions comme dans ses actions, et de redonner toute leur place aux hommes, de bonnes volontés, qui ont agi et apporter leur aide aux persécutés. C'est l'esprit d'une église militante au sens ancien du mot.

Car il s'agit d'un sauvetage diffus - et il ne pouvait sans doute en être autrement, sinon à créer une résistance organisée, institutionnalisée, ce qui n'a jamais été le cas, ni même la volonté des Chrétiens. Un sauvetage, donc, fait de caches où se terraient les personnes pourchassées, d'immobilité pour certains, de mouvements continus pour d'autres prenant tous les risques aux vues des Occupants et des collaborateurs de la Gestapo.

Pour bien comprendre pourquoi et comment les églises ont pu agir, à un moment donné, en vue de sauvegarder l'existence des Juifs, il est important de bien établir la chronologie des événements. Elle est essentielle pour comprendre les évolutions du comportement des acteurs qui mène au sauvetage :

Il n'y a évidemment pas de persécution des Juifs en France avant la Défaite et la mise en place du régime de Vichy. Ce régime qui, sous prétexte d'assurer son indépendance face aux Occupants et d'installer la « Révolution Nationale », décide de prendre en charge la gestion de ce qu'il appelle « le problème juif » sur son territoire, « épargnant ainsi aux Allemands de précieuses ressources militaires, civiles et policières »[4] pour reprendre l'analyse de Johann Chapoutot.

De fait, la politique « autonome » du nouveau régime s'exprime rapidement par la mise en place d'une politique antisémite officielle avec l'instauration d'un premier statut des Juifs (3 octobre 1940 en ZO, étendu à la ZNO le 2 juin 1941). Celui-ci est approuvé par avance par l'épiscopat français qui n'y voit alors qu'une mise à l'écart sociale et politique des Israélites dans la continuité de ses propres positions doctrinales[5]. À l'analyse, on s'aperçoit que les choix de Vichy exprimaient de fait une politique exceptionnelle en Europe, où aucun autre gouvernement n'avait pris de telles mesures de coercition et d'exclusion de manière anticipée comme le fit de lui-même l'État Français. Notons qu'à cette date, l'épiscopat en général, ni même l'évêché de Nice, n'émet de protestation, et vraisemblablement adhère à la démarche.

L'aggravation des mesures d'exclusion donna lieu quelques mois plus tard à un deuxième statut des Juifs (2 juin 1941). Celui-ci provoque les premières protestations publiques de la part des Catholiques et de certains membres de la hiérarchie épiscopale, protestation pour certaines déjà véhémentes.

Quels effets ces lois antisémites ont-elles eu dans les Alpes-Maritimes ? Le département se caractérise dès avant la Défaite par une forte présence juive. À la suite de l'ordre donné de réaliser le recensement des Israélites (2 juin 1941), le Préfet estime leur nombre à environ 15 000 individus (leur population s'élevait à 5 000 personnes environ en 1938), dont une très forte majorité d'étrangers venus trouver refuge à proximité de la frontière italienne (pays d'où d'ailleurs beaucoup provenaient).

Pour éviter le phénomène de regroupement mais aussi pour assurer sa surveillance, le Préfet décide l'assignation à résidence d'une partie de cette population, dont certains dans les villages du Haut Pays (721 personnes en juin 1941 selon Jean-Louis Panicacci, à Saint-Martin-Vésubie déjà, à Valdeblore avec 22 personnes qui sont l'objet d'une véhémente lettre de protestation de la part du prêtre, datée du 30 mai 1941).

Dans un même temps, à Nice, les exactions des groupes d'action PPF se multiplient au printemps 1942 : c'est le pillage de la synagogue de la rue Deloye, qui provoque la protestation de l'assemblée des Cardinaux et Archevêques (ACA) ; Ou celles de témoins, de simples passants, qui, outrés par la violence qui s'exprime sur la voie publique contre les Juifs molestés, n'hésitent pas à écrire au Préfet pour la dénoncer. Il est maintenant admis que ce sont les rafles de l'été 1942, organisées avec l'aide active de l'administration française, qui font basculer l'opinion publique. Ces rafles, d'une ampleur inédite, se déroulent alors même qu'entre août et septembre 1942, les Nazis sont occupés par le transfert des Juifs du ghetto de Varsovie. Les historiens ont démontré qu'elles n'auraient pu être menées avec cette terrible efficacité si les Allemands n'avaient pu compter que sur leurs seules forces.

On peut se rappeler que Nice était considérée comme « la fille aîné de la Révolution Nationale » à ses débuts. La ville avait accueilli les plus grands rassemblements de la Légion Française des Combattants (50 000 personnes en 1941 sur la place Masséna), censée former la base populaire du nouveau régime. Cette adhésion s'explique par le sentiment, le désappointement face à la Défaite, comme dans le reste de la France. Elle y trouve un terreau favorable également parce que le territoire sur lequel pèse la récente Annexion de 1860 (80 ans seulement) se trouvait menacé par les violentes revendications irrédentistes fascistes. Cette atmosphère expliquait l'importante militarisation du département jusqu'à la Défaite (on a pu parler à certaines périodes du département le plus militarisé de France). Pourtant, l'adhésion de la population au régime autoritaire de Vichy, forte en ses débuts, devient moins évidente (Jean-Louis Panicacci parle de 500 participants « seulement » à l'anniversaire de la Légion de 1943). Ce reflux n’entraînait pas pour autant le développement de formes de résistances encore bien modestes en 1942.

À Nice, la rafle du 26 août 1942 provoque l'arrestation de plus de 1 000 Juifs (l'objectif préfectoral initial était de 1 800 personnes) ; 560 sont transférées à Drancy avant d'être déportées à Auschwitz. Les chercheurs ont relevé qu'en cette occasion, le Préfet Ribière proposa aux parents de choisir s'ils désiraient se séparer de leurs enfants en les plaçant auprès d'organisations spécialisées, ou bien les emmener avec eux (21 sont gazés à Auschwitz). Il suivait en cela les préoccupations du Gouvernement qui cherchait par tous les moyens à ne pas avoir à prendre en charge les enfants.

Dans la même séquence chronologique, et toujours à Nice, les insignes de la Légion disparaissent en grande partie de l'espace public dès le début 1943 ; la population fait l'expérience de l'extrémisation de certains comportements collaborationnistes. L'exemple le plus évocateur en est donné avec la création de la Milice le 28 février 1943 au Casino Municipal. On se rappelle également qu'avait eu lieu, l'année précédente, 22 février 1942, le serment du SOL dans les Arènes de Cimiez. Ces événements locaux « démontrent le rôle moteur des Alpes-Maritimes dans le durcissement politique et la dynamique totalitaire à l'œuvre dans la France de Pétain entre 1941 et 1942 ».

Nice est alors considérée comme une « place forte traditionnelle de l'activisme anti-républicain ». C'est aussi, au niveau national, l'instauration du STO (16 février 1943), considéré à juste titre comme un acte de collaboration, qui provoque un profond rejet de la politique gouvernementale. Sur le front militaire, les troupes de l'Axe connaissent la défaite à Stalingrad et les Alliés débarquent en Méditerranée. La conjonction de ces événements, connus par les habitants, fait évoluer le sentiment de la population vers un rejet de plus en plus affirmé de la Révolution Nationale. De fait, les historiens mettent en évidence l'évolution psychologique de la population qui, à la suite des lois antisémites édictées par Vichy, se rend compte que « Le » Juif fantasmé prend corps et visage humain, se matérialise en une multitude de nuances réduisant à néant la caricature imposée par la propagande antisémite.

La réaction sourde de la population face aux rafles rend prudente l'autorité préfectorale.

Puis ce sont les Occupations, italienne tout d'abord (11 novembre 1942) qui met fin aux rafles dans sa zone -jusqu'à la capitulation annoncée le 8 septembre 1943, qui provoque la fuite des Juifs qui avaient trouvé refuge dans les Alpes-Maritimes et à proximité.

Occupation allemande ensuite qui, inversement, exacerbe la traque des Juifs par les Nazis et les Miliciens (en 1944, on compte environ 600 miliciens dans les Alpes-Maritimes), mise en œuvre par le commando du sinistre Aloïs Brunner. La confrontation désormais directe avec la présence de l'ennemi (bien plus que ne l'avaient été les Italiens) représente une cause aggravante de la situation. Par extension, les violences antisémites de l'Occupant rendent nécessaires le développement de réseaux d'entraide, de sauvegarde, et paralyse l'essentiel des forces de l'ordre du régime de Vichy - d'autant plus que le front se rapproche et que les Nazis ne veulent à aucun prix que s'échappent les populations rassemblées dans le « lieu du crime »[6] (Nice).

Ces événements, menant à la capitulation italienne, sont suivis avec une attention toute particulière dès avant l'annonce de l'armistice transalpine. Le processus de préparation est précisément exposé par le Pr Panicacci[7]. Les services français du Commissariat aux Questions Juives de Vichy et les SS s'inquiètent de localiser le plus précisément possible leurs prochaines victimes. Ils escomptent ainsi pouvoir mettre en place la traque dès leur arrivée et organiser la déportation des populations qu'ils espèrent rafler en masse.

La description du contexte local me semble nécessaire pour éviter toute généralisation, mais aussi parce qu'il faut bien comprendre que « les réactions étudiées ont une histoire... qu'elles entrent dans un processus d'évolutions, résultent d'interférences... »[8] pour reprendre la démarche proposée par Pierre Laborie. C'est ce qu'il est possible de déduire de l'événement des premières rafles. Elles donnent une matérialité aux discours antisémites, ce qui les rend d'autant plus inacceptables pour de nombreux Français et Niçois en particulier. L'enchaînement des événements, qui se déroulent avec une violence inattendue, insoupçonnée, choque profondément l'opinion. À Nice même, les rafles de la ZO, connues avec retard, viennent se rajouter à celles dont est témoin sur place la population, qu'elle y soit directement confrontée ou simplement réceptrice de la rumeur. Elles provoquent une accentuation du sentiment de rejet d'un régime qui ne tient plus compte ni de l'être humain ni de la nationalité quand les Français juifs deviennent également victimes.

Débute alors le sentiment de compassion, qui dépasse la théorie catholique que Sylvie Bernay présente sous le terme de « double protectorat ». Pour l'Église, les Juifs devaient traditionnellement être ségrégués afin d'éviter une trop forte promiscuité, prenant prétexte d'assurer ainsi leur propre protection. Avec les lois antisémites de Vichy, le prétexte ne tient plus.

Dans la semaine qui suit le Vel d'Hiv' apparaissent les premières prises de position publiques de l'épiscopat. C'est la protestation de Mgr Chappouillie (le 22 juillet) au nom des cardinaux et évêque de la ZO qui intervient directement auprès de Pétain. La démarche est suivie de la publication, dans le journal *Témoignage Chrétien* du 18 août 1942, de la dénonciation de ces exactions inhumaines par le Père Chaillet et les Jésuites de Fourvières. Puis vient l'intervention de Mgr Gerlier le 19 août (il fait lire en chaire, le 6 septembre, une protestation contre les exactions dont sont victimes les Juifs), puis celle de Mgr Saliège, archevêque de Toulouse, qui s'engage publiquement le 23 août 1942, donnant plus d'écho encore à une dénonciation qui libère désormais la parole Chrétienne. Il est suivit par d'autres prélats, comme Mgr Théas de Montauban le 26 août, ou Mgr Delay de Marseille. Selon Sylvie Bernay toujours, ils auraient pu recevoir l'appui implicite du nonce pontifical, Mgr Valério Valeri, l'affirmation restant au conditionnel.

Avec la montée au créneau de certains prélats français, sommes toutes très minoritaires, il apparaît désormais clairement que le contexte de la pensée chrétienne s'est profondément modifié, et ce, en quelques semaines. Ces mêmes évêques multiplient désormais les messages, encore que prudemment, en faveur des Juifs persécutés. À Nice, où les Juifs sont présents depuis au moins le XIVe siècle - on se rappelle que la ville possédait une rue attribuée à la Communauté, la *Djudaïria,* un cimetière hors les murs (à Lympia), une synagogue depuis au moins le début du XVe s. - où des personnalités juives sont actives au XIXe siècle et encore avant-guerre, connues et reconnues, la situation évolue rapidement dans le même sens.

- Parmi les personnalités les plus actives, vient en premier lieu **l'abbé Daumas.**

Très tôt entré dans la clandestinité (en janvier 1941), il participe et organise la mise en place du réseau *André* (suivant André Bass, secrétaire du père Marie-Benoît) dans les Alpes-Maritimes, réseau *André* installé à Marseille, qui assure l'évacuation des fugitifs.

Puis il vient en aide au réseau *Marcel* (Moussa Abadi, délégué de l'OSE), avec l'aide du pasteur Gagnier.

Parallèlement, il aide des Jésuites de Marseille (père de Perceval) et de Nice (père Bremond) dans leur lutte clandestine pour le sauvetage des persécutés.

L'abbé Daumas, arrêté par la Gestapo le 11 novembre 1943 à la suite de ses trop évidentes accointances avec des personnalités juives, est interrogé et finalement relâché, après avoir su convaincre ses tortionnaires qu'il n'avait rien à voir avec les personnes recherchées, et grâce à l'intervention de Mgr Rémond. Notons qu'il fut l'un des dirigeants du Front National (pour la Lutte et l'Indépendance de la France) et vice-président du Comité départemental de Libération.

- C'est aussi le **père Marie-Benoît.**

Après l'arrivée des Allemands à Marseille, il organise le départ des Juifs vers Nice en novembre 1942. Il y séjourne régulièrement entre décembre 1942 et mai 1943 pour le sauvetage des fugitifs en développant une activité hors-norme pour leur venir en aide.

Il négocie le soutien de Rome (réussit à rencontrer le pape Pie XII le 16 juillet 1943) pour le projet d'Angelo Donati qui proposait de louer 4 navires afin d'assurer le transfert de près de 25 000 personnes de l'autre côté de la Méditerranée. Nous savons que le projet sera avorté par la déclaration intempestive de l'armistice italienne par les Américains.

- Ou encore, un autre personnage, **l'abbé Coeuret.**

Il organise la cache des Juifs à Villars-sur-Var et met en place un système d'alerte depuis la gare, en poste avancé, jusqu'au village pour éviter les arrivées impromptues de la Gestapo ; le même système est établi à Clans mais ne marche malheureusement que très partiellement et n'évite pas une rafle importante dans le village. Ce qui démontre la difficulté de cette lutte au quotidien.

- C'est enfin **Mgr Paul Rémond[9].**

Le prélat propose son aide à la sollicitation de Moussa Abadi et de Raymond Heymann (de l'OSE - œuvre de secours aux enfants). C'est le désormais fameux réseau *Marcel.*

Ces actions n'allaient jamais sans danger. L'évêque lui-même - qui, rappelle Lazare Landau à la suite du Pr Ralph Shor, s'était déjà engagé avant guerre (1938) lors de manifestations publiques contre l'antisémitisme, parmi d'autres personnalités de la sphère religieuse - fut approché par deux fois par Alice Mackert (celle qui se faisait appeler *Alice la Blonde),* agent de la Gestapo, se faisant passer pour une fugitive qui recherchait à obtenir une protection pour ses enfants menacés. Sans succès grâce à la prudence du prélat.

Sylvie Bernay, quand elle évoque tout particulièrement le cas du diocèse de Nice, parle même en ce qui le concerne d'un diocèse refuge, où l'Église aurait su mettre en place une sauvegarde toute particulière pour venir en aide aux victimes des persécutions nazies. Pour elle, le territoire placé sous l'autorité de Mgr Rémond est un cas particulier, l'un des 7 parmi les 88 diocèses français. Caractéristique qui n'est pas remis en cause par la critique historique, qui, jugeant sa thèse trop indulgente, atténue toutefois l'importance du rôle de l'Église en réduisant le nombre de diocèse-refuge à 3, dont celui de Nice[10].

Si nous avons considéré de quelles manières l'opinion publique s'était rapproché des personnes persécutées à la suite de la montée en puissance de la législation et des pratiques antisémites du pouvoir, il me semble aussi intéressant d'attribuer cet engagement à la situation particulière et à la sensibilité propre des populations des Alpes-Maritimes. Si nous avons déjà expliqué son contexte politique, il me semble aussi important de mettre en lumière son aspect profondément catholique (Michel Vovelle ne parlait-il pas du Comté de Nice comme de la « Frontière du Baroquisme ») et d'insister sur le rôle encore très important du prêtre directeur de conscience dans les communautés rurales. Là où le département voisin du Var a connu depuis près d'un siècle une sévère déchristianisation des mentalités. L'exemple du prélat, associé à celle de quelques fortes personnalités de l'encadrement religieux me semble y avoir une résonance toute particulière.

On peut aussi rappeler, comme le fait Limore Yagil pour le département de la Sarthe, qu'il existait, dans les Alpes-Maritimes, une importante tradition d'accueil des enfants de l'Assistance dans le monde rural. De nombreuses familles étaient habituées à les recevoir. Ce qui a pu aider dans de nombreux cas à cacher les enfants fugitifs, soutenus et visités par les réseaux d'aides sociales - je pense ici au rôle essentiel de la catholique pratiquante Édith Bergondi, assistante sociale au Service des Étrangers de la Préfecture.

D'autres cas peuvent encore être relevés, comme celui du curé de Saint-Pierre d'Arène qui apporta à l'hôtel Excelsior, siège du service de Brunner et de ses successeurs, un faux certificat de baptême en faveur des frères Maurice et Joseph Joffo. Le document jugé faux, nécessita qu'il vienne en personne à l'hôtel Excelsior avec un certificat d'authenticité signé de la main de l'évêque.

Cette galerie de portraits, très incomplète, dont je dois l'essentiel au travail du Pr Panicacci, peut avoir un côté artificiel, laisser une fausse impression de complexité et d'isolats. Il est évident que ces comportements, ces formes de résistances sont restés exceptionnels. Ils valent aussi par la nature particulière de leurs auteurs. Mais leur caractère illustratif ne doit pas pour autant faire négliger les problématiques qu'il sous-tend. Tous ces personnages se sont engagés à la suite d'une initiative privée, personnelle, d'une sensibilité portée par un idéal pourtant partagé par un grand nombre de leurs concitoyens sans qu'il ait toujours donné lieu à de telles implications. Ces sentiments sont le plus souvent antérieurs à la guerre mais l'action qui en a résulté a bien été provoquée par l'intolérable, en premier lieu l'expérience de la rafle. Dans les Alpes-Maritimes, prélat, ou simple religieux ont pu s'appuyer sur des réseaux d'amitié et d'entraide internes qui ont facilité la réalisation du sauvetage mais qui ont aussi multiplié les risques. L'organisation de l'Église a été l'un des atouts majeurs de cette sauvegarde, la loyauté de l'engagement, une fois l'adhésion de la hiérarchie acquis, n'a fait que le renforcer.

Les Catholiques n'ont bien évidemment pas été les seuls Chrétiens à agir pour la sauvegarde des Juifs, dans les Alpes-Maritimes comme ailleurs en France. Les différentes églises protestantes ont souvent agi très rapidement, plus rapidement, pour venir en aide aux personnes persécutées.

Une réactivité qu'il faut sans doute attribuer à une histoire différente, celle d'une minorité longtemps elle-même persécutée ou du moins discrète, sans pour autant en faire le paradigme du sauvetage. Au niveau national, le pasteur Boegner, président de la Fédération protestante de France, pourtant un proche de Darlan (qu'il avait connu à l'École navale), réagit dès le 26 mars 1941 (avant même la promulgation du 2^{e} statut des Juifs par Vichy). Il adresse son soutien au grand rabbin Isaïe Schwartz et lui faire connaître la désapprobation de sa Communauté face aux persécutions dont sont victimes les Juifs en France. C'est une assemblée réunissant 16 personnes à Pomeyrol (16 et 17 septembre 1941, dans l'Aveyron) qui édicte les premières thèses condamnant l'antisémitisme, appelant à la résistance contre le totalitarisme...

Le 23 août 1942, Boegner fait encore connaître à Pétain la désapprobation des églises protestantes face au destin réservé aux Juifs Français comme étrangers.

Dans les Alpes-Maritimes, la communauté protestante est présente mais assez récente. Les états Sardes lui permettent la libre expression de son culte en même temps que celle des Juifs, en 1848, avec l'adoption du *Statuto.* Mais loin s'en faut qu'elle soit reconnue, ni très nombreuse dans cette terre d'élection du catholicisme.

De fait, ses membres ne forment qu'une petite communauté de quelques milliers d'individus, toutes obédiences confondues, à la veille de la Guerre. Sensible au rejet de l'antisémitisme, elle ne s'engage pas pour autant dans une lutte structurée contre le nouveau régime pétainiste. Mais les déclarations de ses dirigeants, homogènes malgré les divergences cultuelles, les incitent très majoritairement à l'action.

Comme pour les autres Français, les rafles de l'été 1942 choquent profondément la sensibilité religieuse des Protestants et les amène à soutenir les Juifs pourchassés. Ils en appellent désormais ouvertement à la désobéissance civile, considérée comme un véritable devoir moral.

Comme pour les Catholiques, l'engagement des fidèles, plus diffus, accompagne celui de personnages de premier plan. C'est le cas du pasteur réformé **Charles Monod,** déjà poursuivi en 1942 pour avoir établi de faux actes de baptêmes. Ou de celui du pasteur luthérien **Ramette,** interrogé en octobre 1942 par la police judiciaire et le Commissariat aux Questions Juives pour avoir délivré 150 faux actes de baptêmes.

Le pasteur baptiste **Evrard** assura pour sa part la cache chez lui de dizaines de persécutés à qui il apporta toute l'aide possible, et qu'il transféra, grâce à ses fils, vers le Massif Central en mars 1944. Le pasteur réformé **Gagnier** fit de même, n'hésitant pas à intervenir directement auprès des Nazis, bravant le danger.

Ce large panorama de l'implication des églises et de ses fidèles des Alpes-Maritimes démontre toute l'importance que revêtit cet engagement pour assurer le sauvetage des personnes persécutées. Il l'est d'autant plus que si des milliers de Français intervinrent dans cette protection à titre individuel et souvent sans l'appui de réseau, la Résistance (ou doit-on dire les résistances ?) ne se caractérisa pas non plus par une aide massive aux fugitifs raciaux.

La remarque est confortée par un télégramme du 18 novembre 1943 émanant de la Gestapo de Nice, envoyé à Paris. Son responsable, dit-il, « se réjouit des nombreuses arrestations réalisées » dans la ville et le département, mais doit, dans un même temps, précise-t-il, « déplorer que des Juifs aient pu bénéficier de l'appui d'organisations chrétiennes ». Il ne s'y trompe pas, ne confond pas avec une Résistance « politique » aux objectifs différents, et rappelle, par là même, toute l'animosité que pouvaient exprimer les Nazis face à l'institution religieuse, catholique tout particulièrement.

Dans les Alpes-Maritimes, les réactions Chrétiennes, Protestantes et Catholiques, sont aussi des marqueurs d'une désormais franche hostilité d'une partie croissante de la population face aux dérives de la Collaboration d'État. Elles ne sont allées qu'en s'accroissant à mesure du temps. Elles marquent le rejet de l'Allemagne et des exigences nazies, corollaires de la pression économique dont est victime chaque français, aux restrictions quotidiennes qu'il subit, au risque potentiel d'un départ en Allemagne pour, au mieux, y travailler, ou encore à celle d'une spoliation toujours possible de ses biens...

L'implication des autorités chrétiennes du département des Alpes-Maritimes, à partir de la fin 1942, par ses messages et son exemple, touche profondément une population encore fervente, d'autant plus peut être en ces temps incertains où l'Église apporte plus qu'un réconfort. Elle réalise, grâce à l'importance de ses réseaux, des réactions en chaîne d'autant plus fortes que l'Église et sa hiérarchie avaient jusqu'alors exprimé un irréprochable loyalisme envers le Maréchal. Sa collusion avec l'Occupant semble désormais évidente aux yeux d'une majorité de Français. L'urgence provoquée par la maltraitance publique des Juifs, jusque sur la Promenade des Anglais, semble telle qu'elle fait passer certains Croyants d'une position relativement confortable d'attente, à celle plus délicate de la solidarité silencieuse, et parfois active. La violence des arrestations de prêtres, des perquisitions et des menaces subies par les ecclésiastiques fait le reste et finit de heurter les esprits contre l'Occupant allemand.

Le Pr Panicacci précise qu'une douzaine de médailles de « Justes parmi les Nations » ont été remises à des ecclésiastiques dans notre département (sur un total de 130) : Mgr **Rémond,** Mgr **Damnas,** les abbés **Barin, Coeuret** et **Roubaudi,** les pères **Blain** et **Simeoni,** les Clarisses sœur **Anne-Marie,** sœur **Andrée-Marie** et sœur **Emmanuelle,** sœur **Rose** pour le clergé catholique ; les pasteurs **Evrard, Gagnier** et

Monod pour le clergé protestant. Il faut leur rajouter une quinzaine de nominations qui reviennent à des pratiquants fervents.

Alors, en ce qui concerne le rôle des églises dans le sauvetage des Juifs dans les Alpes-Maritimes, ne faut-il pas seulement y voir le désir de sauver les personnes persécutées. Dans une conjoncture qui évolue de façon significative, nous sommes en présence d'une réaction collective - pas unanime, collective ! - qui permet, à partir de 1943, de sauver une majorité d'entre eux. Le destin des enfants, dont Vichy voulait se débarrasser pour ne pas avoir à s'en occuper, a été de toute évidence un accélérateur de conscience. Les églises ne furent certes pas des structures de résistance qui se seraient données cette mission dès les premières persécutions. Mais certains de leurs membres, parfois les plus éminents, n'ont pas longtemps hésité à transgresser l'ordre établi aux noms de valeurs qu'ils jugeaient supérieures. Le rôle de l'évêque, des abbés et des pasteurs a été déterminant. Il offre une structure, rassure et mobilise un réseau qui vient en complément et soutien de bien des initiatives privées et spontanées.

Enfin, n'oublions pas tout de même l'activisme de nombreux Juifs qui organisèrent très tôt une résistance destinée à assurer le « sauvetage » de leurs coreligionnaires. Elle trouva, dans les Alpes-Maritimes, à partir de 1943, l'appui de certains Chrétiens dont nous venons d'évoquer la mémoire, qui peuvent être considérés comme leurs meilleurs alliés.

BIBLIOGRAPHIE

AZRIA Régine « La Deuxième Guerre mondiale et les Juifs. Entre histoire et Mémoire », in *Archives de Sciences sociales*
des religions, n° 68/2, 1989, pp. 167-179
BEN KHALIFA Riadh « Juifs et Nazis dans les Alpes-Maritimes (septembre 1943 - août 1944) », in *Recherches Régionales,* n° 182, avril-juin 2006, pp. 85-98
BERNAY Sylvie *L'Église de France face à la persécution des Juifs, 1940-1944,* Paris, 2012
CAVAGLION Alberto *Les Juifs de Saint-Martin-Vésubie. Septembre-novembre 1943,* Serre, 1995
COHEN Asher *Persécutions et sauvetages. Juifs et Français sous l'Occupation et sous Vichy,* **compte rendu** dans *Archives*
des Sciences Sociales des Religions, 1997, vol. 100, n° 1, pp. 74-75
DUQUESNE J. *Les Catholiques français sous l'Occupation,* Seuil, 1996
FLORENTIN Eddy *La nuit du 8* settembre *1943,* 2014
GUITTAT-NAUDIN Muriel *Les silences de Pie XII, histoire d'une controverse. 1944-2002,* Thèse EPHE, 2011
HIVERT-MESSECA Yves *La Franc-maçonnerie dans les Alpes-Maritimes. Deux siècles de sociabilité urbaine,* Cabri, 1997
JANSEN Sabine « Les protestants français pendant la Seconde Guerre mondiale », **compte rendu** in *Vingtième Siècle.*
Revue d'Histoire, n° 39, juillet-septembre 1993, pp. 92-95
KLARSFELD Serge *Les rafles des Juifs à Nice, 1942-1944,* rééd. 2003
KLEIN-LIEBER Lilianne « Témoignage sur les opérations de sauvetage », in *Annales ESC,* n° 3, 1993, pp. 673-678
KLEINMANN Jean *La vie des Juifs à Nice dans la Deuxième Guerre mondiale et leur déportation,* Thèse, Nice, 2003
KLEINMANN Jean « Les politiques antisémites dans les Alpes-Maritimes de 1938 à 1944 », in *Les Cahiers de la* Méditerranée, Les crises dans l'histoire des Alpes-Maritimes, n° 74, 2007
KONOPNICKI David « Le réseau Abadi. Histoire d'un réseau de sauvetage d'enfants dans les Alpes-Maritimes », IEP Grenoble, 2001
LABORIE Pierre « 1942 et le sort des Juifs : quel tournant dans l'opinion ? », in *Annales ESC, n° 3, 1993, p. 655-666*
LANDAU Lazare « Aspects et problèmes spécifiques de l'histoire des Juifs en France », in *Revue d'histoire de l'Église de*
France, Tome 59, n° 163, 1973, pp. 229-249
LEVY Claude « La résistance juive en France. De l'enjeu de mémoire à l'histoire critique », in *Vingtième Siècle. Revue d'Histoire,* n° 22, avril-juin 1989, pp. 117-128
MEROWKA Michèle *Lieux d'amnésie, d'anamnèse et de mémoire de la Deuxième Guerre mondiale dans la zone d'occupation italienne (novembre 1942 - septembre 1943),* Thèse, Nice, 2001
MICCOLI Giovanni *Les dilemmes et les silences de Pie XII. Vatican, Seconde Guerre mondiale et Shoah,* Paris, 2006
OLIVESI Dominique « La prestation du serment du service d'ordre légionnaire (S.O.L) aux arènes de Cimiez le 22 février
1942 », in *Cahiers de la Méditerranée,* n° 62, 2001, pp. 135-144

PAXTON Robert O. & LYOTARD-MAY Andrée « La spécificité de la persécution des Juifs en France en 1942 », in *Annales ESC,* n° 3, 1993, pp. 605-619
PANICACCI Jean-Louis « Les juifs et la question juive dans les Alpes-Maritimes de 1939 à 1945 », in *Recherches Régionales,* n° 86, octobre-décembre 1983 n° 4, pp. 2-86
PANICACCI Jean-Louis « À propos de Saint-Martin-Vésubie sous l'Occupation », in *Recherches Régionales,* n° 182, avril-juin 2006, pp. 99-102
PANICACCI Jean-Louis « Les Chrétiens dans la résistance azuréenne », sl, sd
PANICACCI Jean-Louis *L'Occupation italienne. Sud-Est de la France, juin 1940-septembre 1943,* PUR, 2010
PANICACCI Jean-Louis *En territoire occupé. Italiens et Allemands à Nice, 1942-1944,* Vendémaire, 2012
PANICACCI Jean-Louis *Les Alpes-Maritimes dans la guerre, 1939-1945,* De Borée, 2013
PERONA Ersilia Alessandrone & CAVAGLION Alberto (dir) *Luoghi della Memoira, Memoria dei luoghi nelle regione alpine occidentalie, 1940-1945,* 2005
SCHOR Ralph « Un journal de la Résistance chrétienne : *La Liberté de Nice* (1945-1947 », in *Mélanges en l'honneur de*
Pierre Guiral, Sorbonne, 1988, pp. 93-107
SCHOR Ralph *Monseigneur Paul Rémond, un évêque dans le siècle,* Serre, 1984
SILBERSTEIN Stella « Hôtel Excelsior. *Un diaro sulle tracce del passato, 1945/1946 »,* in *Rivista dell'Istituto Storico della Resistenza e della Società Contemporanea in Provincia di Cuneo,* n° 80, décembre 2011, pp. 9-228
SJOLLEMA Baudouin « Le COE en formation et la résistance des protestants en France », in *Autres Temps. Cahiers d'éthique sociale et politique,* n° 45, 1995, pp. 5-16
TARICO Alain « L'abbé Alfred Daumas, un prêtre dans la mêlée de son temps (1939-1945) », Mémoire de Maîtrise, Nice,
1986
THALMANN Rita « La traque des Juifs dans le contexte de la mise au pas de la France », in *Annales ESC,* n° 3, 1993, pp.
595-604
YAGIL Limore « Typologie du sauvetage des Juifs dans le département de la Sarthe », in *Guerres mondiales et conflits*
contemporains, PUF, n° 236, 2009/4, pp. 97-119
YAGIL Limore *Chrétiens et Juifs sous Vichy (1940-1944). Sauvetage et désobéissance civile,* Paris, 2005
YAGIL Limore *La France, terre de refuge et de désobéissance civile (1936-1944). Exemple du sauvetage des Juifs,* Tome 3,
Implication des milieux catholiques et protestants. L'aide des résistants, 2011

1 Giovanni MICCOLI
2 Sylvie BERNAY, dernier en date, ou encore Limore YAGIL
3 Ralph SCHOR
4 Johann CHAPOUTOT
5 BERNAY
6 Léon POLIAKOV
7 Jean-Louis PANICACCI En territoire occupé. Italiens et Allemands à Nice. 1942-1944
8 Pierre LABORIE
9 Le 19 juin 2000, la façade de l'archevêché de Nice reçut également une plaque en souvenir de Mgr. Rémond, Moussa Abadi et Odette Rosenstock, qui travaillèrent ensemble à aider les Juifs persécutés
10 Compe-rendu de l'ouvrage de Sylvie Bernay par Etienne Fouilloux *in Archives de Sciences sociales des religions, n°164, 2014, p.141*

Deux évadés d'un camp-satellite d'Auschwitz arrivent à Nice et témoignent à l'été 1943...

Philippe Boukara

L'histoire de la persécution des Juifs et de leur sauvetage dans les Alpes-Maritimes pendant la seconde Guerre mondiale est fortement contrastée selon que l'on fait référence aux mesures prises par Vichy entre l'été 1940 et novembre 1942, au répit salvateur permis par l'occupation italienne entre novembre 1942 et septembre 1943, ou finalement à la terrible période de l'occupation allemande, de septembre 1943 à août 1944. On analysera ici un épisode peu connu, relaté cependant par plusieurs témoins et mentionné par divers auteurs avec de nombreuses variations dans les détails: l'arrivée à Nice en 1943 de deux déportés juifs évadés d'un camp-satellite d'Auschwitz, qui permit la diffusion de précieuses informations sur les dangers encourus par les victimes des rafles et autres arrestations en cas de livraison entre les mains nazies (1). Comme souvent, la tentative de reconstituer cet événement le plus scientifiquement possible se heurtera aux obstacles posés pendant la période de la guerre froide par des mémoires sélectives aux fondements idéologiques (2).

L'évasion

Ignace Honig est né le 23 juillet 1904 à Lvov, en Galicie à l'époque autrichienne (aujourd'hui Lviv en Ukraine). Haim Salomon est né le 18 mai 1906 à Vonikow, en Bohème à l'époque autrichienne (aujourd'hui en République tchèque). Tous deux vivaient avant la seconde guerre mondiale à Anvers, en Belgique, où ils exerçaient la profession de bijoutiers. En 1940, ils ont fuit la Belgique occupée pour se réfugier dans la zone non-occupée de la France, plus précisément à Monte-Carlo. Ils y sont rattrapés à la fin du mois d'août 1942 par la grande rafle opérée par les forces de police françaises à l'initiative du gouvernement de Vichy. L'épouse et les deux enfants d'Ignace Honig échappent à la rafle et restent dans le Midi de la France, mais les deux hommes sont emprisonnés pendant trois jours dans une caserne de Nice, d'où ils sont envoyés à Marseille, puis finalement à Drancy. Déportés vers Auschwitz le 7 septembre par le convoi n° 29, ils comptent parmi les centaines d'hommes "sélectionnés" dans les convois du début septembre lors de l'arrêt en gare de Kosel, à 80 kilomètres d'Auschwitz. Là, ils sont envoyés au travail dans le camp de Laurahütte. Pendant environ cinq mois, ils y endurent la maltraitance et la famine. Ils sont ensuite enfermés pendant environ deux mois dans la prison de Sosnowicz, puis séjournent dans le camp disciplinaire de Shopenitz.

C'est de ce camp que les deux hommes se sont évadés le 26 avril 1943. Ils disposaient également d'un peu d'argent, se sont procuré une pince pour couper les barbelés, et, grâce à la générosité de leurs camarades, ont pu se constituer une petite réserve de nourriture. Leurs vêtements comportaient de larges pièces de toile blanche avec leurs numéros de détenus, mais ils ont enduit de cambouis ces parties blanches. Ils se sont enfuis la nuit et se sont cachés dans un bois. A l'aube, ils sont allés frapper à la porte d'un gardien, père de famille, qui avait fait preuve de bienveillance à leur égard au point de leur donner son adresse et de leur promettre de l'aide: en l'occurrence, il leur remit deux costumes. Les deux hommes se rendirent alors à Sosnowicz, où ils furent aidés par un coreligionnaire encore en liberté, réputé pour son sens de la solidarité.

Alors commença leur voyage vers la Belgique, où les deux hommes connaissaient beaucoup de monde. Ils le firent par petites étapes, dans des trains d'ouvriers permissionnaires, rarement contrôlés (ils ne le furent pas), feignant de dormir pour ne pas avoir à lier conversation avec les autres voyageurs. Ils mangent quelquefois dans des cantines d'ouvriers, dorment dans les champs ou les bois, et réussissent avec beaucoup de chance à atteindre Namur, en Belgique, le 2 mai. Ils séjournent à l'hôtel Léopold, sans être déclarés, et entrent en contact avec les réseaux de la Résistance juive, à la fois en Belgique et en France.

L'arrivée à Nice

A ce stade de la narration, il est difficile de reconstituer avec certitude et précision la part prise par les réseaux de la Main d'oeuvre immigrée (M.O.I.) des partis communistes belge et français, et par les réseaux d'obédience sioniste, très actifs à Nice autour du comité basé à la synagogue du 24 boulevard Dubouchage. Il semble que c'est la conjonction de toutes ces énergies qui a permis d'abord à Ignace Honig d'atteindre Nice sain et sauf. Son témoignage capital est recueilli le 12 juillet 1943 par la commission politique du "comité Dubouchage", et sténographié par Germaine Meyer, la secrétaire du banquier Angelo Donati. La réunion se tient au domicile de ce dernier, très influent auprès des autorités italiennes d'occupation. Sont présents: Ignace Fink, Claude Kelman, Michel Topiol et Vidal Modiano. Les souvenirs partagés bien après la guerre par ces personnalités, toutes devenues entre temps des dirigeants de premier plan des institutions juives de France, indiquent leur incrédulité devant le récit des horreurs décrites par Honig, et en même temps leur initiative de chercher à transmettre à la France libre les renseignements obtenus. Le témoin a décrit en effet, non seulement l'extrême précarité des conditions de survie dans les camps-satellites où il a séjourné, mais aussi le fait que le camp principal d'Auschwitz était clairement perçu comme un lieu de mise à mort immédiate pour ceux qui étaient menacés d'y être envoyés. Ignace Honig put être rapidement exfiltré vers la Suisse avec son épouse et ses enfants, et reprendre sa vie en Belgique après la Libération.
L'arrivée de Haim Salomon à Nice, quelques semaines après, fut beaucoup plus compliquée, du fait qu'il eut à subir dès le premier soir un contrôle de routine dans son hôtel, et qu'il fut incapable d'indiquer le lieu de naissance figurant sur ses faux papiers. L'équipe du boulevard Dubouchage dut alors déployer des efforts considérables pour le faire libérer. L'insistance obsédante de l'intéressé à se faire passer pour un Tchèque non-juif nommé Jan Nowak obligea le commissaire divisionnaire de police, pourtant bienveillant, à le garder en détention. De même, le juge d'instruction, le procureur général et le président du tribunal, influencés notamment par une intervention pressante de Mgr Rémond, se montrèrent tous disposés à prononcer un non-lieu, à condition que Haim Salomon décline sa véritable identité. Du fait de son refus, il fut condamné à six mois de prison ferme, mais le prononcé du jugement fut modifié a posteriori, en outrepassant toutes les règles de droit, pour transformer la prison ferme en sursis. Une fois libéré, il eut le plus grand mal à retrouver ses esprits, mais il finit par donner au sujet d'Auschwitz et de ses camps satellites un récit analogue à celui d'Ignace Honig. Haim Salomon fut caché dans la région de Grenoble et put lui aussi reprendre sa vie en Belgique après la Libération, jusqu'à 1982.

La diffusion du témoignage

Le récit des deux évadés fut transmis aux organisations de la mouvance juive communiste par Georges Spoliansky, un de ses dirigeants à Nice, qui était aussi un ami depuis le lycée de Léon Poliakov, futur grand historien de la Shoah mais alors modeste étudiant, s'activant dans le Service André de Joseph Bass pour le sauvetage des Juifs. Il est caractéristique de la période de la Résistance de voir coopérer des hommes d'orientations idéologiques très différentes lorsque des questions de vie ou de mort sont en jeu. Georges Spoliansky est à l'origine de la publication d'un résumé du témoignage Honig dans quatre publications clandestines communistes – trois en langue française et une en yiddich: *Fraternité* (organe en zone sud du Mouvement national contre le racisme - MNCR) et *Notre Voix* (organe de l'Union des Juifs pour la résistance et l'entraide - UJRE) datés du 1er août 1943, *J'accuse* (organe du MNCR en zone nord) de novembre 1943, ainsi que *Unzer Wort* (organe en yiddich de l'UJRE) datée également d'août 1943.
Il est difficile aujourd'hui de connaître avec précision le nombre d'exemplaires de ces différents journaux qui ont été diffusés – plusieurs milliers en tout cas – ni d'évaluer l'impact, sur le moment, de ces informations, ajoutant leur effet à d'autres mais en partie contredites par l'intoxication nazie et surtout par la légitime incrédulité face à ce qui était littéralement *incroyable*. On sait néanmoins qu'un certain nombre d'évasions des trains de déportation partis de France ont eu pour origine la propagation, par divers canaux, des informations recueillies à Nice auprès des deux évadés (3). On relèvera que les deux organes du MNCR s'adressent à l'opinion publique française pour la sensibiliser à la détresse des Juifs, tandis que les deux organes de l'UJRE s'adressent à la population juive elle même. Germaine Meyer, qui prit en sténographie le premier témoignage et fut très impliquée dans les activités de sauvetage, fut arrêtée le 26 septembre 1943 et décéda à Auschwitz où elle fut déportée le 27 mars 1944. Quant à Georges Spoliansky, il mourut sous la torture allemande à Nice, le 18 novembre 1943.
Dans les récits ultérieurs, marqués par les polémiques de la guerre froide, les deux grandes mouvances juives semblent s'ignorer réciproquement alors qu'elles étaient en symbiose à l'époque de la clandestinité. L'appréciation du rôle d'Angelo Donati, en particulier, provoque un clivage: rôle salvateur presque légendaire pour les hommes de Dubouchage, rôle porteur de dangereuses illusions quant au salut possible grâce aux Italiens, d'après les communistes. Les recoupements nécessaires pour reconstituer cet épisode de manière sans parti-pris sont aussi l'occasion de faire mieux connaître ce qu'a été, dans sa diversité, la Résistance juive comme mobilisation des Juifs pour leur propre survie physique et morale. L'épisode ici étudié est un des maillons de la chaîne de questionnements sur le "Qui savait quoi pendant la Shoah ?", et sur le "Qui a fait quoi ?" qui en découle.

(1) Ce texte reprend une partie de notre communication au colloque international *The Jewish Resistance to the Nazi policy of extermination in Europe, 1933-1945*, organisé à Berlin, du 7 au 9 avril 2013, par le Moses Mendelssohn Zentrum de Potsdam et le Deutsches-Polen Institut de Darmstadt, actes à paraître.

(2) Nos sources principales sont un entretien réalisé le 22 mars 1988 avec Ignace Fink, et le procès-verbal intitulé *Récit d'un évadé du camp de Sosnowicz (Haute-Silésie)*, daté du 12 juillet 1943, communiqué à cette occasion, ainsi que le recueil publié par l'UJRE en 1949 (en yiddich) *Dos vort fun vidershtand un zig* [La parole de la Résistance et de la victoire] et en 1950 (en français): *La presse antiraciste sous l'occupation hitlérienne.* Un ensemble plus détaillé de références primaires et secondaires se trouvera dans notre communication, à paraître.

(3) L'historienne allemande Tanja von Francesky a publié en mars 2014 sa thèse de doctorat consacrée aux évasions, qu'elle évalue à 750, de Juifs de France, Belgique et Pays-Bas depuis les trains de déportation : *Flucht von Juden aus Deportationszügen in Frankreich, Belgien und Niederlanden*, Berlin, Editions Metropol, 398 pages, 24 euros.

HISTOIRE DU RESEAU MARCEL

Andrée POCH-KARSENTI
Présidente des enfants et amis ABADI

Parler à la suite d'Historiens m'intimide un peu, mais je ne serai pas sur le même registre. D'une certaine façon, parler du Réseau Marcel, c'est pour moi tirer un fil me re-projetant dans un passé qui traversa et bouleversa ma vie.

Parler du Réseau Marcel ce serait presque, si les événements qui ont contribué à sa naissance n'étaient aussi tragiques, commencer comme un conte oriental....

17 septembre 1910 dans le ghetto de Damas naît dans un foyer juif religieux, Moussa Abadi. Son emploi du temps est scandé par la vie religieuse. Il suit ses études à l'Alliance Israélite puis intègre le collège des Lazaristes.

Après un concours, il obtient une bourse du gouvernement Syrien: il souhaite intégrer la Sorbonne et obtenir le titre de " Professeur de Français à l'Etranger ". Il s'embarque sur le Lamartine en décembre 1929 jusqu'à Marseille, puis de là, se rend à Paris où il restera dix-huit mois avant d'être obligé par son contrat à un retour à Damas. Il reviendra néanmoins à Paris en 1933. Émerveillé par la Capitale, il y découvre la modernité, surtout le théâtre et Louis Jouvet, le Moyen-Age avec son maître Gustave Cohen, mais aussi la politique à travers les tribunes à la Mutualité, où se succèdent Malraux, Aragon, Paul Vaillant Couturier....

Décembre 1939, il rencontre Odette Rosenstock chez son amie Olga Fink… Elle est née le 24 août 1914 à Paris, d'une famille issue en partie du Bas-Rhin du côté paternel, et de la Mayenne du côté maternel. Elle termine ses études de médecine, et soutient sa thèse, le 1 juillet 1939 : « Notes sur les Jouets et la protection des enfants ».

« Entière, passionnée, révoltée contre l'injustice, absolutiste » s'est-elle caractérisée elle-même… Elle part début 39 avec la Centrale Sanitaire Sociale à la frontière Espagnole aider les réfugiés fuyant le régime de Franco… Elle est à l'écoute de son temps, assiste à des réunions politiques ; laïque Juive, de plus en plus concernée par son judaïsme, elle s'inquiète des écrits antisémites qui soudain éclatent dans certains journaux comme « Je suis Partout et Gringoire ». Lancée dans la vie active, Odette remplace un médecin à Vanves, un autre à Condé-en-Brie. Elle est nommée Inspecteur Médical de la Sécurité Sociale aux Centres d'Évacuation des enfants des écoles de la ville de Paris, puis Médecin Inspecteur des écoles du Loiret à Montargis.

Le 3 octobre, en 13 mois, la France a déclaré une guerre, l'a perdue et se retrouve alliée à son envahisseur pour aller à la "chasse aux Juifs". Le gouvernement de Vichy promulgue le premier Statut des Juifs qui exclut tout Juif dans la Fonction Publique : Odette se voit ainsi privée de son statut professionnel. Elle retourne à Paris soigner les ressortissants étrangers dans des dispensaires qui ne tardent pas à fermer leurs portes.

Pendant ce temps Moussa, chassé de l'Université, a pris le chemin du Sud de la France. Passant à Vichy où, ironie de l'histoire, il se trouve en même temps que Pétain un 14 juillet, il refuse de l'Ambassade Syrienne le billet qui lui permettrait de se mettre à l'abri en retournant en Syrie. Il continue son chemin vers Nice où il retrouve son professeur Gustave Cohen.

Là, j'aimerais citer Helen Solterer, Universitaire Américaine qui a fait un travail sur le parcours de ces deux hommes: « Un jour, en mai 1941, Gustave Cohen fit une conférence sur la poésie médiévale à la salle Carlonia, une villa où se rassemblaient les réfugiés et les lettrés. Moussa Abadi l'accompagnait pour dire des vers de François Villon…Dans le public se tenait l'évêque de Nice, Mgr Paul Rémond assis au premier rang qui vint féliciter Gustave Cohen. Celui-ci en profita pour lui présenter Moussa Abadi.

Par la suite durant la période 1941-1942, grâce à Auguste Valensin, un prêtre Jésuite, Moussa put travailler dans une école privée catholique, le cours Sainte Geneviève. Une vingtaine d'adolescentes de la bourgeoisie niçoise montèrent sous sa direction quelques pièces de théâtre de Villon, et une transposition de Cohen du « Mystère de la Passion ».

Privée de moyens d'exercer, Odette rejoint Moussa à Nice, en novembre 1942. Là, une période peu connue qui semble seulement voir le jour, pointe les actions menées par les deux jeunes gens dans des réseaux de Résistance, tel le Groupe René qui sera vraisemblablement sollicité par la suite pour le soutien logistique qu'il peut apporter.

Odette n'a aucune ressource, vend le peu qu'elle possède, trouve un emploi de manutentionnaire dans une parfumerie dont elle se fait renvoyer, car juive. Elle accepte de travailler la nuit auprès d'enfants dans une clinique et rencontre une jeune femme médecin qui consulte dans un dispensaire avenue Georges Clemenceau. Ce médecin a pour projet de quitter Nice et décide d'informer Odette sur le fonctionnement de l'établissement pour qu'elle puisse la remplacer, ce qui fut fait le matin où elle ne vint plus. Bien qu'étant en zone libre, Odette a la notion du danger et de la précarité de sa situation.

L'année 1942 est terrible. Elle commence avec la conférence de Wannsee le 20 janvier et la mise en œuvre de la « solution finale de la question juive » qui aboutit en décembre à la déportation de 50.000 personnes depuis la France. C'est aussi, en novembre 1942 que l'occupation Allemande est généralisée, qu'il n'y a plus de zone libre et que, le 26 août, 10.000 juifs apatrides de Nice, sa région et de la Principauté de Monaco, sont livrés par Vichy à la Gestapo.

En réaction au débarquement allié en Afrique du Nord, la 4e Armée Italienne occupa onze départements du Sud-est (Alpes-Maritimes, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Isère, Savoie, Haute-Savoie, Var, Drôme en totalité, Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Ain en partie). Cependant à partir de décembre 1942, les autorités militaires italiennes s'opposèrent de plus en plus fréquemment à l'action de la police française et la résidence forcée devint la solution utilisée pour régler le sort de la population juive.

Au début de l'année 1943, Moussa Abadi, un homme que rien dans sa vie ne prédestinait à une action de résistance, rencontre l'aumônier des troupes italiennes revenu momentanément du front russe, le père Penitenti. Ce dernier raconte les camps, les massacres, les exactions, les pogroms que subissent les Juifs à l'Est. Il emploie toute sa persuasion, sa foi pour alerter, combattre le scepticisme de son interlocuteur, parler du sort que subissent ces malheureux sans distinction d'âge, de sexe, pronostiquant le plus sombre avenir à l'arrivée des Allemands. Il repart assister les soldats au front, Moussa bouleversé en fait part à Odette, et tous deux décident ainsi que le dira Moussa, « ne pas vouloir regarder passer la procession ».

La Direction de L'O.S.E. (œuvre de Secours aux Enfants) quitta Paris en juin 1940 en y laissant une représentation, pour se fixer momentanément à Montpellier, tout en continuant à œuvrer pour le sauvetage des enfants étrangers accueillis dans les maisons d'enfants. Peu à peu, ses dirigeants prévoyants créent dans la zone Sud des Centres médico-sociaux et des maisons d'enfants. Les pressions exercées par les mesures de plus en plus dures contre les juifs, amènent l'O.S.E. à entrer en clandestinité. C'est ainsi que Georges Garel, mandaté par le Docteur Joseph Weill, membre du Comité Directeur, est chargé de la mise en place d'un réseau clandestin de sauvetage d'enfants. Guidé par ce seul objectif de sauver les enfants et d'assurer au maximum leur sécurité, celui-ci s'appuie sur la nécessité de disperser les enfants dans des milieux non juifs où ils ne seraient pas connus en tant que tels, et d'aryaniser leur nom.

En août 1943 Georges Garel et Moussa se rencontrent, rencontre relatée par celui-ci dans un rapport sur l'année 1943-1944 envoyé par Moussa à l'O.S.E.: « Vous m'avez dit en me regardant dans les yeux : marchez, faites le nécessaire, quant aux consignes, je n'ai pas à vous en donner. Une seule, cependant ! Il ne faudrait pas qu'un enfant puisse un jour, tomber entre les mains de la Gestapo pour une misérable question d'argent ». C'était tout un programme et il était simple : Moussa et Odette ne restaient pas spectateurs.

Par l'intermédiaire d'un père jésuite, Moussa sollicite et obtient un rendez-vous avec Mgr Paul Rémond, Evêque de Nice. Il faut se souvenir que, malgré ses liens d'amitié avec Pétain, ce prélat désapprouve la politique de collaboration avec l'ennemi, qu'il a dénoncé le racisme hitlérien et ce, depuis 1933. Aumônier des troupes françaises dans la Ruhr après la guerre de 1914-1918, décoré de la croix de guerre et titulaire de la légion d'honneur, il ne cache pas son patriotisme et son opposition aux troupes d'occupation. Sa profonde inquiétude résidait dans son analyse sur la montée du nazisme. Il avait condamné les premières mesures anti-juives prises par Hitler dès son arrivée au pouvoir en janvier 1933.

Mgr Rémond prit publiquement position lors d'un sermon prononcé le 9 avril 1933, en l'église du Sacré-Cœur, où il condamna « les persécutions pour cause de religion ». Il exprima à la communauté juive sa « douloureuse sympathie » et affirma « son désir d'adoucir leurs peines et les aider moralement et matériellement ». Mais sa plus profonde inquiétude résidait dans son analyse sur la montée du nazisme. Au cours de cet entretien, Moussa demanda à Mgr Rémond de « vivre sa foi » en l'aidant à sauver des enfants juifs de la déportation. Après quarante huit heures de réflexion et fort de l'assertion de Moussa qu'aucune arme ne serait utilisée, Monseigneur Rémond accepta d'aider Odette et Moussa dans leur entreprise, et leur offrit l'hospitalité de l'évêché, à Cimiez. Un bureau au rez-de-chaussée ouvrant sur le jardin (propice à la fuite) et l'aide de ses collaborateurs les plus proches, mis dans la confidence. Il donna la liste des écoles, internats et couvents du Diocèse, nomma Moussa « Inspecteur de l'Enseignement libre pour le diocèse de Nice » et Odette, Assistante sociale chargée de l'évacuation des enfants de Nice en cas de bombardement. Titres qui leur permirent de circuler plus librement et d'avoir une couverture. Moussa devint Monsieur Marcel, il se fabriqua une fausse identité : il prit le pseudonyme arabe de Fouad el Mousri dont la signification est l'Egyptien, lui donnant ainsi une identité ethnique… Odette Rosenstock devint Sylvie Delattre, Assistante Sociale….LE RESEAU MARCEL VENAIT DE SE CONSTITUER.

Ainsi, dans cette fin de second semestre de l'année 1943, s'organise la Résistance et la clandestinité. Odette rencontre les maires dans tout le diocèse, prend contact avec des institutions laïques comme le Préventorium de Grasse ou la Maison des Enfants de Cannes, avec les pasteurs Evrard et Gagnier qui mettent à sa disposition des listes de familles susceptibles d'accueillir des enfants. Le pasteur Evrard, pasteur à l'Église baptiste de Nice, rue Vernier, reçoit dès 1930 des enfants Juifs réfugiés d'Allemagne et d'Autriche, fuyant l'antisémitisme de leur pays. En 1940 il prend position en chaire contre les mesures antijuives du gouvernement de Vichy, en exhortant ses paroissiens dans cette voie. Il entre dans la Résistance dès l'arrivée des Allemands en zone sud et coopère avec de nombreux Réseaux. Sa femme et ses deux fils, Louis et Daniel participent activement à ces actions.

Le pasteur Gagnier libéré de ses obligations militaires au cours de l'été 1941 est nommé à Nice pasteur de l'église Réformée jusqu'en 1953. Pendant les années d'occupation, cet homme de courage, en accord avec ses convictions et le soutien sans faille de son épouse, n'a pas hésité à cacher des Juifs dans le presbytère et dans le temple. Presbytère, devenu une annexe de faux papiers (une pièce était à la disposition de la Cimade pour leur fabrication). Pierre Gagnier fut lui-même très actif dans la confection de cartes d'identité, cartes d'alimentations, lieux de "cache", fourniture de vivres, d'argent, de complicité d'évasion.

Il rencontre Moussa et quelques enfants du Réseau Marcel seront cachés grâce aux familles sollicitées par le Pasteur Gagnier. Il faut agir avec circonspection, Odette doit se faire discrète ne pas baisser la garde, les dénonciations étant possibles. Toujours dans son rapport, Moussa écrit :

> « *Visites difficiles, dangereuses, aléatoires. Il fallait s'adresser à des personnes sûres, poser des questions prudentes, ne jamais se découvrir avant d'avoir des garanties suffisantes. Les curés et les Maires, les maîtres d'écoles et les notables de certaines communes nous ont vus défiler devant eux, poser quelques questions sur la possibilité d'hébergement dans leur commune. Nous inscrivions nos renseignements avec le secret espoir qu'ils ne serviraient jamais. Nous étions en août 1943, le midi de la France était encore sous l'occupation italienne. Certes on prévoyait la débâcle de la "sœur latine" à brève échéance, on voulait encore espérer que cette partie favorisée du pays ne connaîtrait ni la Gestapo, ni les tortures, ni les déportations en masse ».*

Ainsi, peu à peu se dessinent les lieux susceptibles d'accueillir des enfants ; le bureau de l'évêché devient une véritable officine de faux papiers où monseigneur Rémond n'hésite pas à donner un coup de main à Moussa !

Le 3 septembre 1943 l'Italie signe secrètement l'Armistice**.**

Le gouvernement Badoglio s'engage à ne pas la rendre public avant le mois d'octobre pour permettre la réalisation d'un plan d'évacuation des Juifs. En effet, Angelo Donati, homme d'affaires d'origine italienne négocie la location de quatre navires pouvant transporter de 20.000 à 30.000 personnes en Afrique du Nord, via l'Italie. Tout semble possible, les pourparlers secrets entre Donati, les Alliés, et le futur ministre de l'Intérieur italien, Monsieur Bonomi permettent de trouver un accord pour un transfert massif des réfugiés vers l'Italie avec de faux papiers. Contre toute attente, le 8 septembre 1943, à 18h30, le Général Eisenhower, sans en informer le gouvernement italien, publie la nouvelle de l'Armistice. Les Italiens se retirent précipitamment, essayant d'emmener avec eux un maximum de réfugiés, mais en laissant un grand nombre de Juifs à la merci des Allemands.

Le 10 septembre 1943, le tristement célèbre Aloïs Brünner et la Gestapo entrent dans Nice pour poursuivre leur macabre chasse aux Juifs. Ils arrêtent sans discrimination de sexe ou d'âge, malades ou non. Ils fouillent les hôtels, les maisons, les hôpitaux. C'est une véritable chasse à l'homme qui s'opère avec violences, hargne et haine. Monsieur Marcel et Sylvie Delattre sont prêts…

Un centre de ramassage est provisoirement installé dans les locaux de l'OSE: 140 enfants y sont recueillis les dix premiers jours. Moussa raconte :

> « *Les voitures de la Gestapo sillonnaient les artères de Nice, leurs indicateurs étaient déjà à pied d'œuvre, et la plus légère imprudence aurait entraîné l'arrestation de dizaines d'enfants que nous nous étions juré de sauver. Chaque jour de ce sinistre mois de septembre nous apportait d'autres enfants abandonnés, recueillis par des voisins, des épicières du coin, des crémières, des concierges. Il nous fallait les prendre en toute hâte et les placer tant bien que mal, mais aussi les rassurer, les consoler du départ précipité de leurs parents, les yeux rougis, les traits tirés, privés soudain de leur enfance* ».

Le travail est énorme, la panique à son comble. Plusieurs établissements s'ouvrent et se referment, protecteurs de ces petites victimes: l'Institut Sainte Marthe, le pensionnat Jeanne d'Arc et la Maison des Enfants, préventorium de Grasse, l'Institut Maison Blanche, le pensionnat des Clarisses, l'Institut Don Bosco, le collège Sasserno, à Nice, mais aussi les familles…

Dans le couvent des Clarisses, il y a une petite maison. Moussa l'utilise pour " recréer " des identités aux enfants : convaincre les plus grands que leur nom n'est plus celui par lequel ils s'inscrivent dans une histoire familiale, qu'ils naissent ce jour d'apprentissage avec comme nouveau vêtement un prénom, un nom, jusqu'alors inconnus. Être brutalement séparés de leurs parents, cela n'était pas suffisant, être plongés dans l'angoisse de la clandestinité face à cet homme qui inlassablement leur répétait « tu ne t'appelles plus de ce nom qui fut le tien, mais voici celui auquel tu dois répondre désormais » n'était pas encore le bout de l'effort à accomplir. Il fallait apprendre la leçon et, avec cette connaissance instinctive de l'Enfance, percevoir le danger. Mais il fallait aussi enfermer son secret en soi, entrer dans la clandestinité, dans la résistance, devenir un *« Enfant Caché ».* Pas de partage possible avec « la meilleure amie », pas de confidences le jour où le cœur est trop gros. L'Enfant devait permettre à Moussa de devenir « un voleur d'identité ». Parfois, les mots s'échappent, la confidence intempestive arrive : il devient urgent de trouver une autre cache, nouvelle rupture, nouvelles angoisses, autres traces…

En novembre, cent quatre-vingt enfants sont « tirés d'affaire ». Une fois cachés, il faut aussi assurer leur entretien, leur fournir des cartes d'alimentation. Moussa rappelle également :

> *« Je me suis mis en rapport avec certains hauts fonctionnaires du service de ravitaillement et de rationnement de la ville de Nice. En accord avec les autorités préfectorales et diocésaines, le service du ravitaillement me promît son concours pour la confection de ces fausses cartes d'alimentation. J'ai dû faire un véritable stage auprès de certains responsables du rationnement pour apprendre à faire une carte d'alimentation numéro, adresse, cachet, date de délivrance, tout devait être fait selon la "légalité". Après quelques jours de difficultés et de tâtonnement, je mis sur pied un service de fausses cartes d'alimentation destinées uniquement aux enfants de moins de quinze ans. Chacun d'eux était pourvu d'une nouvelle carte et cela, dans les vingt-quatre heures qui suivaient son placement* ».

Ces cartes vierges étaient fournies par Monsieur Broch, à l'époque Directeur-adjoint du Service de Rationnement de la ville de Nice.

Moussa, faussaire averti ! Une autre aide précieuse lui est apportée par le Préfet des Alpes-Maritimes, Monsieur Escande, qui lui fournit un sauf-conduit attestant de sa religion musulmane : il n'est donc pas soumis à la réglementation qui concerne les Juifs.

Outre cacher et nourrir ces enfants, il fallait aussi les vêtir ; leur fuite précipitée ne leur ayant évidement pas permis d'emporter une valise. Un premier vestiaire clandestin constitué, fut découvert un mois plus tard par la Gestapo, puis un second, fonctionnant jusqu'en avril 1944 subit le même sort. Il fallait également payer la pension des enfants, assumer les soins médicaux si nécessaire, les petits achats. Une aide était apportée par les Quakers américains, sous une forme alimentaire, et financièrement par le Joint Distribution Committee (association caritative juive américaine) représentée par Maurice Brenner, que Moussa rencontre lors de ses déplacements à Paris.

Cacher, nourrir, vêtir, faire vivre pendant cette période, mais aussi penser « l'après, l'espoir ». Par sécurité les parents ignoraient la cache de leur enfant, et afin de pouvoir les réinsérer dans leur famille à la fin des hostilités, des fiches signalétiques furent constituées avec leur photo, date et lieu de naissance, nom des parents, des frères et sœurs, des personnes ayant confié cet enfant au Réseau. Fiches établies en trois exemplaires : un jeu caché dans le jardin de l'Evêché, un autre mélangé aux papiers dans le bureau de travail, le troisième enfin, acheminé dès que possible vers la Suisse auprès de la Croix Rouge. Une centaine de ces fiches furent retrouvées.

Odette parcourt tout le département, passe dans tous les lieux de cache, elle veut s'assurer que les enfants se portent bien, elle leur apporte sa douceur, son écoute, un semblant de vie normale. Les quelques enfants dont la mémoire des événements reste vive, se souviennent de l'attente dans laquelle ils étaient de la venue de "Mademoiselle" et de ce qu'elle leur dispensait d'attentions, de regards, de disponibilité. Odette, contrairement à ce qu'elle leur laissait croire, quittait Jeanne d'Arc à Grasse pour visiter d'autres enfants à Magagnosc, Cannes, Gréolières, Thorenc, Nice, donnant à chacun d'entre eux ce qu'il attendait, empruntant les transports en commun, bravant le froid, les intempéries, la Gestapo, la Milice, jusqu'au matin du 25 avril 1944 où celle-ci fit irruption, brutale, au 6 rue Gounod à Nice. Elle a le temps de détruire les rares papiers compromettants en sa possession avant son départ.

Elle est conduite pour son premier interrogatoire à l'Hôtel Excelsior. Odette, modestement, fait état de *« quelques gifles, de bousculades »* et ne veut pas se perdre *« en détails inintéressants ».* Elle est ensuite conduite à l'Hôtel Hermitage où les interrogatoires sont alternativement brutaux, puis presque amicaux prometteurs de liberté en échange de renseignements. Odette ne fléchit pas. Elle supporte le froid et l'humidité de la cave, elle attend. Elle sait qu'elle est en prison, et qu'arrêtée, il y a « *comme un grand trait qui se trace et la sensation que notre vie est finie, qu'une autre chose commence. On se met dans la peau de quelqu'un qu'on arrête, qui doit se défendre et surtout défendre ceux qui restent de l'autre côté du mur* [12]*. »*

Arc-boutée à la mission qu'elle a choisie, fidèle à son idéal de liberté, rempart entre la barbarie et « *ses gosses »,* elle savait qu'elle supporterait la torture, les simulacres d'exécution sans trahir, sans parler, *« sûre de ma volonté : c'était normal »,* dans la seule crainte d'avoir à affronter la contrainte chimique qui ferait céder le barrage.

12 In : Terre de détresse ; éditions L'Harmattan

Elle est transférée à Drancy le 2 mai, soulagée de ne plus subir les interrogatoires avec le risque de trahir « Monsieur Marcel »; dix-sept jours plus tard, responsable d'un wagon de soixante personnes dont quinze enfants, elle est dirigée sur Auschwitch, puis en novembre 44 sur Bergen-Belsen. Matricule A05598, elle est responsable du Rewier, (l'infirmerie du camp) soignant jusqu'à la limite de l'épuisement, avec un minimum de moyens, avec cette énergie dont elle ne se départ pas, cette compassion dont elle fera toujours preuve. Revenue de l'enfer, Odette a témoigné plus de quarante ans après les faits dans un livre admirable : *« Terre de Détresse ».*

Moussa revenait d'une de ses rencontres avec Maurice Brenner à Paris et n'a dû son salut qu'à la concierge de l'immeuble lui faisant un signe de dénégation de la tête, l'invitant à poursuivre sa route. Après l'arrestation d'Odette, la situation devient difficile pour Moussa qui se retrouve seul face à l'étendue de la tâche, mais surtout de plus en plus menacé d'être lui-même arrêté. Il quitte l'évêché, se déplace au maximum : il connaît tous les horaires des messes et dort dans les locaux du Cours Sainte Geneviève qu'il doit quitter tôt le matin. Il s'écoule encore une année où Moussa, sans nouvelles d'Odette continue son travail de sauvetage, aidé par une assistante sociale mandatée par l'O.S.E. : Nicole Salon, arrêtée et déportée, tout comme Huguette Wahl, alias Odile Varlet, déjà déportée lors d'un transfert d'enfants qu'elle convoyait.

24 août 1945, Nice est libérée. Pied de nez à l'Histoire, Moussa s'installe au 15 Avenue de la Victoire dans les locaux du Commissariat aux Questions Juives : il veut pouvoir recevoir les membres des familles ayant survécu à l'horreur des camps et rendre les enfants cachés. Sur l'ensemble des petits passés par le Réseau Marcel, deux enfants ont étés déportés de Séranon à cause d'une indiscrétion. Malheureusement pour beaucoup de ces enfants, s'ils avaient la vie sauve ils étaient orphelins de l'un de leurs parents, voire des deux. Moussa s'emploie à ce que chacun soit pris en charge : regroupement familial, recherche des parents, retour des enfants dans leur foyer, régularisation de leur état civil et continuation d'une prise en charge

A la demande de Georges Garel et de Julien Samuel, il s'installe dans ces locaux, avec l'aide de tous ceux qui, comme lui, ont œuvré dans la clandestinité, notamment la Sixième (les Éclaireurs Israélites de France),[13] un service social. Moussa dira du dispensaire O.S.E. transféré au 31 avenue de la Victoire :

> *« Grâce à l'envoi de médicaments et des appareils de Paris, grâce à quelques dons de la Croix Rouge et grâce surtout au dévouement d'une équipe de médecins, incontestablement l'un des plus importants de Nice, sinon le plus important ».*

C'est dans cette atmosphère de travail acharné qu'arrive Odette, de retour des « camps de la mort ». Dans un de ses « journaux de bord » où Moussa retrace les événements journaliers, on peut lire, et avec quelle émotion, en date du mercredi 6 juin 1945 :

> « *Notre amie la Doctoresse Odette Rosenstock est venue se faire " piquer " au Dispensaire. Elle est visiblement émue de retrouver sur notre tableau les noms des enfants qu'elle avait cachés pendant la clandestinité et pour lesquels elle s'était dévouée jusqu'à son arrestation. Quand reprendra-t-elle sa place parmi nous ? Pas avant deux ou trois mois. Elle a besoin de repos, de calme ; elle a surtout besoin de se retrouver, de se ressaisir, de se réadapter. Elle va tenter de vivre. Elle reprendra cependant plus vite que ne le prévoit Moussa : le 29 juin elle accompagne cinq enfants jusqu'à Paris, dans le cadre du regroupement familial, en attendant que leur âge d'homme leur permette de lutter pour l'avènement d'un monde meilleur ».*

Le Réseau Marcel est un exemple de solidarité, d'entraide, que l'on retrouve dans beaucoup d'autres instances de Résistance. Il souligne la volonté, la prise de conscience, le courage des Juifs à organiser leur sauvetage. Celui-ci n'aurait pas été possible sans le secours de nombreuses mains tendues, anonymes, récompensées par le titre de *« Juste parmi les Nations ».* Quoi de plus improbable que la coopération d'un juif Syrien et d'un prélat pétainiste, de membres de la société civile et de la clandestinité ? Et pourtant, s'il y a eu dénonciations, et elles furent nombreuses, (deux enfants en furent les victimes à cause d'un bavardage imprudent du prêtre qui les cachait dans le presbytère de Séranon), combien d'hommes et de femmes se sont levés pour dire NON à la Barbarie ?

A la fin de la guerre, 76.000 juifs de France avaient étés déportés dont plus de 11.000 enfants. Odette et Moussa ont contribué à sauver la vie de 527 enfants… je la leur dois, ainsi que quelques personnes ici présentes.

---

13 Les Eclaireurs Israélites de France

TEMOIGNAGE D'UNE ENFANT CACHEE PAR LE RESEAU MARCEL

Jeannette WOLGUST
Présidente d'honneur des Enfants et amis Abadi

Je m'appelle Jeannette Wolgust, je suis une grand-mère de 85 ans, mais pendant la dernière guerre, entre 1943 et 1945, j'ai été une enfant cachée, sous le faux nom de Jeanne Moreau.

J'avais 13 ans. Jusque-là, j'étais une petite fille insouciante, très gâtée pas ses parents. Ma vie a basculé le 16 juillet 1942. Je ne vous ferai pas l'injure de vous demander ce qui s'est passé à cette date à Paris. C'était la grande rafle du *Vel d'Hiv.*

Le 16 juillet, de bon matin, on sonne à notre porte : deux agents de police, l'un en civil, l'autre en tenue, demandent mon père. Mon père était déjà en zone libre. Je leur dis *« Papa n'est pas là ! »* Ils fouillent l'appartement. Maman et mon petit frère s'étaient levés. Maman me glisse dans l'oreille :

« Sauve-toi avec ton frère. »

« Non ! Je dois te protéger ! »

L'un dit : *« On va emmener la femme et les deux gosses »* et le deuxième répond : *« On va pas s'embêter avec deux gosses »* et ils sont partis. Le Miracle ! Je crois que je suis devenue adulte à cet instant.

Dès qu'ils sont partis, on gratte à la porte : Gustave, un ami de Papa, vient nous chercher. Il était dans le Résistance et a permis à Papa de passer en *zone libre* grâce aux cheminots. Ils cachaient dans le charbon (les trains marchaient au charbon) les Juifs et les Résistants qui voulaient franchir la ligne de démarcation. Maman est passée par la même filière.

Papa téléphone à Gustave ; il pensait que mon petit frère, qui avait sept ans, aurait peur et risquait de crier. Il lui demande donc de trouver une personne qui, moyennant finances, nous amènerait à Villefranche de Rouergue, dans l'Aveyron. Un homme accepte. Un soir, mon petit frère et moi rencontrons ce monsieur avec qui nous prenons le train. Nous descendons à Besançon. Je suis étonnée. J'essaye de lui parler ; il me dit *« Tais-toi ! »* Alors, je me suis tue. Il nous installe dans un café où il y avait des soldats allemands. Il part et revient. Il me dit : nous partons tout à l'heure. Il avait trouvé un passeur qui nous a fait marcher quelques kilomètres dans les maïs.

Magagnosc, 20 mars 1944

Nous avons traversé le Doubs : nous étions en zone libre. Nous avons dormi dans une grange où couraient des petites souris. Le matin, notre accompagnateur nous dit :

« Allez les enfants, on part à Villefranche sur Saône ! »

« Mais qu'est-ce que vous voulez que nous allions faire à Villefranche sur Saône ? Mes parents sont à Villefranche de Rouergue.»

J'ai droit à un juron puis : *« Je ne peux pas aller si loin ! »*

Je me mets à pleurer. Le passeur officiel s'approche de moi. Je lui explique et il dit à notre accompagnateur :

« Vous devriez les conduire à Lyon ; de là, ils ont un train direct pour Toulouse. »

Il accepte à condition que je lui donne de l'argent. Je lui donne tout ce que j'ai, en gardant quelques sous pour nous acheter un sandwich. J'envoie un télégramme à mes parents : *« Nous arrivons demain ou après-demain. »* A Lyon, notre accompagnateur nous achète nos deux billets et nous abandonne à l'entrée de la gare.

Je n'avais jamais pris le métro toute seule… je prends mon frère par la main, saisis la valise de l'autre main et nous entrons dans la gare. Je trouve le train pour Toulouse. Les banquettes sont en bois et nous nous allongeons, mon petit frère et moi. Je dis à Jeannot : *« Si je m'endors, tu me pinces pour me réveiller*. » Nous nous sommes réveillés tous les deux à Toulouse, terminus de ce train. Ensuite nous avons repris le train pour Villefranche de Rouergue où nous retrouvons nos parents qui étaient fous d'inquiétude. Papa avait loué une petite maison ; nous étions de nouveau réunis.

En octobre 1942, je suis pensionnaire à Villefranche de Rouergue.

Au printemps 1943, le capitaine de gendarmerie vient voir maman : *« Madame Swita, demain je viens arrêter Monsieur Swita. »* Papa va se cacher dans une ferme, où il garde les vaches et fait réciter le catéchisme à la fille du fermier. Papa me téléphone un jour au collège : *« tu vas acheter deux billets pour Grenoble, tel jour et telle heure. »* Nous arrivons à Grenoble. Je me repose une nuit et je repars chercher Maman et mon petit frère. Nous ne restons pas longtemps à Grenoble. Papa veut aller à Nice et essayer de partir en Italie.

Nous voilà à Nice. Le soleil, la mer, la plage. La vie est belle. Nice est sous occupation italienne. Les Italiens n'appliquent pas les lois antijuives de Vichy. Nous nous sentons en sécurité. Début septembre, l'Italie capitule. Les soldats italiens retournent dans leur pays et le lendemain, les Allemands envahissent la région niçoise. Les rafles commencent…

C'est là que j'ai de nouveau une chance extraordinaire. Un couple de jeunes juifs entre en action : elle, le docteur Odette Rosenstock, née à Paris en 1914 et lui, Moussa Abadi, syrien né à Damas en 1910, qui étudie les fabliaux du Moyen-Age en Sorbonne.

Les lois d'exclusion interdisent à Odette d'exercer. Moussa est chassé de la Sorbonne. Ils se retrouvent à Nice en 1942. Un Jésuite, ami de Moussa lui présente Don Penitenti, aumônier des troupes italiennes à l'Est. De passage à Nice, il raconte à Moussa les horreurs des camps d'extermination. Moussa, bouleversé, court chez Odette. Ils décident tous les deux d'entrer en Résistance, et de sauver les enfants juifs.
Ils créent le Réseau Marcel. Hors, le hasard m'a emmenée chez le docteur Rosenstock, et celle-ci note sur un papier une adresse qu'elle donne à Maman : *« Madame Swita, s'il arrive quelque chose de grave, voilà où vous pourrez déposer vos enfants, mon compagnon et moi organisons un réseau pour sauver les enfants ».*

Maman prend l'adresse ; elle espère bien ne pas en avoir besoin.

Et puis, l'arrivée des Allemands, les rafles…

Papa arrive à convaincre maman qu'il faut sauver les enfants. Nous étions début septembre, les vacances n'étaient pas finies. Papa et Maman nous déposent à la fameuse adresse. Je ne dis rien. J'embrasse mes parents sans pleurer, sans crier. Un monsieur très brun, très charmeur, avec une pointe d'accent, vient nous chercher. C'est Moussa. Il nous prend en charge, mais les pensionnats ne sont pas mixtes. Jeannot est placé chez les frères et moi chez les sœurs de Saint Vincent de Paul, à Nice.

Moussa me dit : *« Désormais, tu t'appelles Jeanne Moreau, née à Marrakech. »*

« Oui Monsieur ! » C'était acquis.

Pour les petits cette dépersonnalisation était beaucoup plus compliquée. Moussa m'a dit que c'était ce qu'il y avait eu de plus difficile.

Denise, Marthe (au milieu) Jeannette, Françoise
et à droite, une petite amie de pension
Grasse, Institut Jeanne d'Arc 13 juin 1944

Le 1er octobre, Moussa me conduit au pensionnat Jeanne d'Arc, à Grasse. Le lendemain je vois arriver le Docteur Rosenstock avec trois filles. J'allais lui dire « Bonjour Docteur » quand d'une voix sévère, Odette me dit :
- *Je suis Sylvie Delattre, assistante sociale de l'Evêché.*
- *Bonjour Mademoiselle !* Et j'avais tellement peur de l'appeler un jour « Docteur » que j'ai demandé à mes compagnes de l'appeler *Mademoiselle*.
Moussa s'occupait du travail administratif et Odette se chargeait d'aller voir les enfants. Quand elle arrivait, tous les quinze ou vingt jours, c'était le bonheur. Elle arrivait, légère, ses grands yeux bleus nous souriaient.

-*« Les filles, votre demoiselle est là ! »* et nous nous précipitions. Marthoune[14] se mettait sur ses genoux, Denise tout près d'elle. Françoise et moi en face d'Odette.
Et là, Odette *« Sylvie Delattre »* nous questionnait sur notre santé : si nous allions bien, sur notre travail : si nous travaillions bien. Nous n'avions rien d'autre à faire et chacune voulait se rendre intéressante. Odette savait donner à chacune de nous ce que nous attendions. Nous lui pompions toute son énergie et elle était attentive, disponible.

Elle était notre oxygène. Avec elle, j'étais de nouveau Jeannette Swita. Elle nous rattachait à notre vraie vie.

L'abbé de notre pensionnat, l'abbé Chounavez, nous avait fait travailler deux pièces de Théâtre : Jeanne d'Arc –et j'étais Jeanne d'Arc !- et Blanche-neige et les sept nains, où j'étais la sorcière. Alors, deux ou trois jours avant la première, je dis à Françoise :

« Ce n'est pas juste : les autres auront leurs familles venues pour les applaudir, mais pas nous ! »

« Qu'est-ce que tu veux que l'on fasse ? »

Odette m'avait donné un peu d'argent et un numéro de téléphone *:*

« Tu m'appelles s'il y a urgence. »

Je suis sortie en cachette par la chapelle et j'ai appelé Odette.

Une voix masculine me répond *« Qui es-tu ? Que veux-tu ? »*

Je ne suis pas fière. Je donne mes coordonnées et la voix me répond :

« Je viens te voir dans une heure et demie. »

[14]Marthe Kuperminc, voir témoignage *supra*.

En effet, un grand prêtre en soutane vient me voir.

« Je voudrais que mademoiselle Sylvie Delattre vienne nous voir jouer ! »

Il me donne une petite tape sur la joue : *« Je vais lui faire part de ton appel. »*

Et le samedi soir, au premier rang, Odette était là avec mon petit frère.

En avril 1944, j'apprends qu'elle a été déportée.

En juin, c'est le débarquement en Normandie. Je savais mes parents à Brunoy et je réalise qu'ils vont être libérés avant nous. Alors je dis à la mère supérieure : *« Je veux partir avec mon petit frère à Brunoy ! »*

Elle en parle a Moussa qui refuse, mais je suis tenace, je reviens à la charge et j'obtiens gain de cause. Deux éclaireurs israélites nous prennent en charge et nous conduisent à Paris. Arrivés à la gare de Lyon, je pars avec mon frère à Brunoy. Je vais chez mon oncle. Maman et Papa sont là : pleurs, rires, nous sommes si heureux !

Et Maman me dit : *« Mais qu'est-ce que tu fais là ? »*

« Je voulais vous voir ! »

Les Allemands sont à Brunoy. Papa connaissait une Résistante, Mademoisselle Desmarest, directrice du foyer de Soulins pour enfants pré-delinquants. Je vais au foyer de Soulins et mon frère dans un autre foyer.

Et puis, la Libération ! Je retrouve mes parents ; la vie reprend son cours. J'ai une conscience très forte de la chance que j'ai eue, d'abord de retrouver mes parents et que la cellule familiale soit reconstituée, et puis, d'avoir rencontré ce couple hors du commun : Odette et Moussa Abadi. Mais surtout, je suis heureuse parce qu'Odette, revenue de déportation, a épousé Moussa et ils ont eu, pendant 50 ans, une vie agréable, harmonieuse. Moussa était devenu critique d'art dramatique. Odette était médecin le jour et le soir, elle accompagnait Moussa au théâtre. Il y a plus de 1 000 dossiers d'acteurs, de metteurs en scène, interviewés par Moussa.

Après la guerre, Moussa et Odette n'ont pas parlé de ce qu'ils avaient fait. La survie de ces enfants est leur revanche sur les nazis : ils ont été plus forts qu'eux !

MARTHE, LA PETITE FILLE A L'ETOILE

MARTHE KUPERMINC

Ma famille, comme de nombreuses familles juives, fut dispersée dès 1941. Mon père fut interné à Beaune la Rolande, d'où il s'évada et se réfugia en zone libre ; ma mère, mon frère et moi devions le rejoindre. C'était compter sans la rafle du « Vel d'Hiv » du 16 juillet 1942, qui emporta ma mère et mon frère. J'en réchappai par miracle. Après un long périple qu'il serait trop long de raconter ici, je retrouvai mon père.

Marthe ARTSZTEIN, Paris, 1942

Il décida de rejoindre un cousin, réfugié à Nice depuis les années 40, avec sa famille. Il nous accueillit quelque temps, début 1943; je fus même scolarisée un trimestre à l'école des Baumettes. A cette époque, l'occupation italienne était plutôt bienveillante envers la population juive ; pas de port de l'étoile jaune, pas ou peu d'arrestations ; ce fut une pause de relative tranquillité. Puis mon père fut assigné à résidence en Haute-Savoie, à Saint-Gervais les Bains, avec plusieurs centaines de réfugiés juifs, répartis dans toute la région. J'appris, bien plus tard, que nous devions cette prise en charge à Angelo Donati (important banquier et homme d'affaires juif italien, résidant à Nice), et à l'armée italienne.

Une nouvelle parenthèse de quiétude s'instaura ; l'encadrement des enfants était assuré par les Eclaireurs Israélites de France. Quelques passages en Suisse eurent lieu, avec succès.

Je n'eus pas cette chance, hélas. Cet épisode dura de mai jusqu'à début septembre 1943.

La nouvelle de la reddition des forces italiennes fit l'effet d'une bombe. Les italiens allaient se retirer et laisser la place à l'armée allemande. Dans l'urgence, des camions furent affrétés par les Italiens pour transférer tous ces réfugiés vers le Sud, vers Nice. Je me souviens de ce long convoi de camions remplis de gens paniqués. Nous nous sommes rendu compte que les Allemands nous suivaient de très près. A Nice, la situation était dramatique. Il n'y avait plus une seule chambre libre. Les gens couchaient dans la rue. Très vite, il y eut des arrestations. Le chef nazi Aloïs Brunner avait pris la direction de la Gestapo, une autre page s'ouvrait.

Mon père, dans un premier temps, fut hébergé chez son cousin. Mais, très vite, la situation devenant très dangereuse, il décida de tenter de me mettre à l'abri. Le centre communautaire de l'avenue Dubouchage le mit en contact avec un couple, Odette Rosenstock et Moussa Abadi, qui s'était donné pour tâche de sauver les enfants juifs, avec l'aide des pasteurs protestants, des laïcs, et surtout de Mgr Rémond, évêque de Nice. Le réseau Marcel était né.

Peu de temps après notre séparation, mon père fut arrêté et déporté à Auschwitz. Grâce au réseau Marcel, plus de 500 enfants juifs (dont moi) furent placés, sous une fausse identité, dans des institutions du diocèse, dans des familles, munis de cartes d'alimentation.

J'ai vécu l'expérience traumatisante du changement d'identité. Cela se passait au couvent des Clarisses, sur les hauteurs de Cimiez. C'était la tâche de Moussa Abadi, Monsieur Marcel. Il devait inculquer aux enfants leur nouveau nom de famille, parfois le prénom et un autre lieu de naissance, généralement situé en Afrique du Nord, déjà libérée et hors d'atteinte. Je n'avais que neuf ans et j'étais angoissée à l'idée qu'on ne me retrouverait jamais si je portais un autre nom.

Au bout de quelques jours, je fus placée à Grasse, dans une institution tenue par des religieuses. J'y trouvai trois autres jeunes filles juives, réfugiées comme moi, Denise, Jeannette et Françoise ; j'étais la plus jeune. Nous formions un groupe très uni. Nous avons passé l'année scolaire 1943/1944 ensemble, nous soutenant les unes les autres. Notre consolation était la visite de « Mademoiselle » (Odette Rosentstock, devenue Sylvie Delattre). A notre écoute, elle s'efforçait d'apporter à chacune réconfort et la tendresse qui nous manquait tant. Nous étions très attachées à elle, et pendant plusieurs mois, elle fut pour moi un vrai substitut maternel.

Puis, en avril, elle cessa de venir et fut remplacée par une autre visiteuse. Nous avons vite compris qu'elle avait été arrêtée, et probablement déportée. Malgré le chagrin ressenti, nous avons terminé l'année scolaire.

Enfin, vint le débarquement des Alliés et la Libération. Pour nous, ce fut la séparation. Jeannette retrouva ses parents, Françoise, attendant sa famille fut employée comme nurse dans une maison d'enfants. Denise partit également et nous avons perdu sa trace depuis. Quant à moi, personne ne venant me réclamer, je restai encore à Grasse, mais cette fois, au collège Sainte-Marthe, jusqu'à la fin de l'année 1944. Puis, je fus placée, à Nice, en tant que pensionnaire externe, à « La Maison Blanche », un établissement catholique ; je fus scolarisée au Lycée Masséna, jusque fin mai 1945.

C’est à cette époque qu’une personnalité niçoise, le commandant Sapin, qui m’accueillait les fins de semaine, déclara à un journal niçois : « Si personne ne vient chercher cette petite fille, je la garde ! » C’est ainsi que j’ai failli devenir niçoise.

Le cousin qui nous avait accueillis, mon père et moi, vint me chercher, après avoir effectué de nombreuses recherches, pour me ramener à Paris. Je retrouvai mon père, de retour d’Auschwitz, faible, amaigri et malade ; il mourut en 1963, à l’âge de 54 ans.

Les années passèrent, je me mariai, eut trois enfants, et plus tard deux petits-enfants. Je n’ai jamais raconté l’histoire de ces sombres années, à qui que ce soit. Ce n’est que dans les années 90 que je cherchai à savoir qui m’avait sauvée en 1943. Je rejoignis l’*Association des Enfants Cachés* grâce à qui je découvris l’épopée du Réseau Marcel.

En 1999, après la disparition de Moussa et Odette, et sous l’impulsion de Jeannette Wolgust et d’autres enfants retrouvés, nous avons créé l’Association des « Enfants et Amis Abadi », dont le but est d’honorer la mémoire de ce couple hors du commun, à qui nous devons notre survie.

Témoignage de Roger WOLMAN

En 1943 mon frère a douze ans et moi cinq ans, nous sommes français par le choix de nos parents.

Nous sommes séparés de nos parents depuis mai 1942. Nous résidons à Guingamp, mon frère est scolarisé sous un faux état-civil : il s'appelle Henri Bardelot.

Après les rafles de juillet 1942 à Paris, nos parents ont décidé de rejoindre la zone libre séparément, de s'y retrouver et ensuite de faire venir leurs enfants. Cela ne s'est pas bien passé. En effet notre père est arrêté par la police allemande près de Chalons sur Saône le 30 juillet 1942. Il est remis aux autorités françaises et rapidement dirigé vers le camp français de Pithiviers, près de Paris et ensuite le voilà en partance le 7 août 1942 (convoi n°16) pour un voyage en train qui le conduit directement à Auschwitz où il arrive le 9 août. Entre son arrestation et son arrivée en Pologne, il s'est passé une dizaine de jour.

Notre mère est également arrêtée par la police française en passant la ligne de démarcation. Elle est assignée à résidence forcée près de Limoges et elle prend la décision de rejoindre sa sœur à Nice en s'évadant.

Henri et Roger WOLMAN
devant leur mère Ruchla (à droite)
Alter et Raïte Goldberg, Nice, 1943

C'est à Nice, où réside la sœur aînée de notre mère, que nous devons nous retrouver. Nous venons de Bretagne et nous sommes accompagnés par un cousin germain adulte qui nous conduit à Nice via Paris.
Nous voilà à Nice, c'est l'été ; la mer, les palmiers, les fiacres, le ciel bleu, les odeurs méditerranéennes font que les retrouvailles avec notre mère sont un grand bonheur. La villa Mousmé où nous résidons, chemin des Pins (Cimiez) est agréable et jusqu'à septembre nous sommes avec notre mère.
Quelle joie ! Ce même mois l'entrée des Allemands à Nice amène notre mère à prendre la décision de nous faire partir vers Lyon pour rejoindre notre oncle Aaron Pinkus-Henri, le frère cadet de notre mère et elle doit nous y rejoindre rapidement.

C'est une "dame" payée par notre mère qui nous accompagne jusqu'à Lyon et c'est pour nous de nouveaux asiles, l'archevêché de Fourrières, la Maison d'Izieu d'où nous repartons rapidement vers Clermont-Ferrand rejoindre un autre membre de la famille.
Le 28 septembre 1943 les Allemands ferment le chemin des Pins, ils arrêtent ma tante Raïté, 44 ans, son mari Alter, 49 ans, leur plus jeune fille, ma cousine Régine, 14 ans et Simon Kaufman 13 ans, un neveu de mon oncle. Ma mère tente de fuir et saute d'une fenêtre mais elle se blesse.

Elle est arrêtée, elle avait 35 ans. Toute la famille est regroupée à l'hôtel Excelsior et le lendemain, ils partent de Nice vers Drancy. Nous sommes le 29 septembre 1943 et le 7 octobre 1943 le convoi n°60 part de Drancy et arrive à Auschwitz le 10. Ma maman est assassinée le 12 octobre 1943.

Durant l'arrestation et le bouclage du Chemin des Pins, les voisins voient arriver deux jeunes filles -Félicie et Pierrette- mes cousines, les aînées de ma tante, qui rentrent à la maison ; ils leur indiquent de ne pas aller plus loin car leurs parents avaient été raflés. Bien des années plus tard, elles m'ont raconté ce triste événement.

Dans les archives départementales j'ai trouvé un rapport qui proviendrait des Renseignements Généraux ; il s'intitule :

" Bulletin d'information N°314 daté du 29 septembre 1943 et référencé 166 W 6".

"*Hier soir 28.9 vers 18 h la Gestapo a procédé à l'arrestation de Mr Goldberg Alter dit Adolphe et de sa femme de confession israélite et de nationalité polonaise, demeurant à la villa Mousmée, Chemin des Pins à Nice-Cimiez.*

Les agents allemands ont amené avec eux un enfant de 15 ans, Goldberg Régis, né à Paris, de nationalité française par souscription faite devant le juge de Paix, ainsi qu'un neveu des époux précités se nommant Kaufman, âgé de 13 ans, né à Paris également de nationalité française par souscription devant le juge de Paix.

Deux autres enfants âgés de 18 et 16 ans étaient absents de leur domicile au moment de l'opération. Ceux-ci en retournant chez eux vers 19 h ont appris par la propriétaire de la villa que leur famille venait d'être arrêtée par les Allemands. Ils l'ont fait monter sur une voiture qui est partie immédiatement pour une destination inconnue.

Ils ont fermé la villa et ont emporté les clefs."

Dans un autre document des archives 166 W7 N°7411 :

" Exécution des prescriptions de la lettre N° 1403 MR/POL VAB du 9/4/1943 de Mr l'Intendant Régional de Police. Les SPA (services de police allemande) ont perquisitionné à la villa et saisi divers objet de valeur et le nom de Kaufman Simon est mentionné".

Dans le premier document il faut remarquer l'imprécision Goldberg, c'est Régine et il n'est pas fait mention de ma mère.

Sur ma mère s'agit-il d'un oubli? Ma mère avait résisté et ce fait n'avait pas dû être divulgué, l'action des allemands avait été brutale.

A Auschwitz, notre père avait su par des arrivants de France que nous étions tous les trois à Nice en zone italienne et il a dit après son retour des camps de la mort que de le savoir, cela l'avait aidé à survivre, mais il ignorait la suite.

Aujourd'hui, je réside dans les Alpes-Maritimes et je regrette de ne pas pouvoir me recueillir devant un monument public où seraient inscrits les noms des déportés - plus de 3 600 - qui ont vécu dans notre département.

Je tiens à rendre hommage à mon frère Henri qui malgré son jeune âge m'a tenu par la main et a su me protéger.

Grâce à son attention intelligente, nous avons survécu ; il a été mon chargé de vie.

Merci à tous les organisateurs de ce colloque.

Intervention de M. Ladislas POLSKI

Conseiller régional

« C’est un grand honneur pour moi de représenter le Président Vauzelle au cours de cette journée d’études sur les persécutions contre les Juifs durant la deuxième guerre mondiale dans les Alpes-Maritimes.

C’est un beau symbole qu’elle ait lieu dans ce magnifique Palais Préfectoral, qui n’est pas un « Palais Sarde » comme on l'appelle parfois, mais bien un Palais de la République, un lieu symbolique de l’autorité de cette République que vous représentez, Monsieur le Préfet, dans ce département.

Cette République qui était écrasée sous les bottes pendant les années sombres de l’Occupation.

Cette République qui avait été abolie en juin 40 et, même si, comme le Président Chirac dans son fameux discours du "Vel d’Hiv", chacun reconnaît aujourd’hui que des Français se sont déshonorés en accompagnant et même parfois en devançant les exigences allemandes, il n’en reste pas moins que ce n’était pas la République qui était à Vichy, ni ici même, dans ce Palais Préfectoral.

Ce sont toujours, dans notre histoire, les ennemis de la République qui s’en sont pris aux Juifs : c'est vrai à l’époque de l’affaire Dreyfus, c’est vrai dans les années 30 et 40, c’est vrai aussi aujourd’hui avec les Merah, autres fanatiques religieux qui portent une nouvelle forme d'antisémitisme.

Ce n’est pas un hasard si l’histoire des Juifs de France est aux sources mêmes de l’histoire de la République : « Heureux comme un Juif en France » disait-on dans les bourgades juives d’Europe orientale : l’émancipation des Juifs, pour la première fois dans l'Histoire moderne, à la Révolution française, instaura un lien indéfectible entre la République française et les Français de confession juive, comme en témoigne notamment la prière pour la République française récitée dans les synagogues de notre pays, comme en témoigne surtout l'attachement des citoyens français de confession juive à la laïcité, qui est avant tout une valeur protectrice et émancipatrice pour tous les citoyens.

L’histoire du département des Alpes-Maritimes dans la guerre, et le sort des Juifs français et étrangers pendant cette période sont particulièrement spécifiques.

D’abord refuge jusqu’au départ des Italiens, les Alpes-Maritimes se transforment en nasse pour les Juifs à l’arrivée des nazis et d'Aloïs Brunner, qui déclenche une traque d’une violence rare, allant jusqu’à organiser une chasse aux faciès dans les rues de Nice. Cette traque sur tout le territoire des Alpes-Maritimes, notre littérature en conserve la mémoire notamment sous la plume du Prix Nobel Jean-Marie Gustave Le Clézio, qui relate dans "Étoile errante" cette marche funeste au départ de Saint-Martin Vésubie.

Il faut rappeler aussi que s'est développée ici, on ne l'évoque pas assez mais je l'ai vu mentionné sur les panneaux de l'exposition, et le Mémorial de la Shoah en conserve les traces historiques, l'expertise de la fabrique des faux-papiers, à partir de l'action de quelques résistants "pionniers" sous la direction de Maurice Loebenberg dit Cachoud, qui commencèrent ici à fabriquer des faux-papiers avant de devenir à Paris les responsables nationaux de cette fabrication en quantité majeure, pour le Mouvement de Libération Nationale, comme le relate Adolfo Kaminsky dans le livre « Une vie de faussaire » .

Au milieu de cette tragédie, il faut aussi toujours rappeler la mémoire lumineuse des Justes, qui sauvèrent des vies au péril de la leur : les Alpes-Maritimes fournirent un important "contingent" de ces Justes.

Certains considèrent que l'on parle trop souvent de cette période. Il faut pourtant comprendre ce qu'elle recèle comme enseignement spécifique : dans une société développée, riche en institutions, la survenue d'un effondrement moral qui conduit des hommes à traquer et exterminer d'autres hommes non pas pour ce qu'ils font mais pour ce qu'ils sont.

Dans une période de crise économique et sociale comme celle que nous vivons, de crispations identitaires aussi, où le rejet de l'autre n'est jamais loin, il convient d'enseigner sans cesse ce qui s'est passé : le plus sombre, cette tragédie; le plus glorieux aussi, comme la mémoire des Justes et des résistants.

Le Conseil Régional par son soutien à une journée d'étude comme celle-ci, par sa participation déterminante à la création du Mémorial du Camp des Milles, par les voyages de la mémoire à Auschwitz qu'il organise pour les lycéens de Provence-Alpes-Côte d'Azur et auquel je participerai personnellement pour la deuxième fois en février prochain, manifeste la grande importance qu'il accorde au souvenir et aux enseignements à tirer de la Shoah.

Au-delà de l'engagement des collectivités, c'est bien entendu la République toute entière et notamment son École qui ont la responsabilité de cette mémoire. Félicitations donc aux organisateurs de cette journée et, en particulier au travail des historiens du Mémorial de la Shoah, dont je salue le Directeur, Monsieur Jacques Fredj.

Souhaitons que cette journée d'études soit une pierre de plus, une pierre de connaissance, pour le renforcement de l'édifice républicain, seule barrière utile contre la barbarie.

Autorisez-moi, Monsieur le Préfet, à dire ici : vive la République, et vive la France! »

Discours de M. Christian ESTROSI

Député-Maire de Nice

« Nous vivons un temps où la mémoire et l'histoire se chevauchent encore.

Mais ce temps est bientôt fini.

Au fil des jours, les témoins, les victimes directes de la Shoah disparaissent.

Et aux grands historiens, de Léon Poliakov à Saül Friedlander, **aux grands hommes assoiffés de justice** comme Simon Wiesenthal ou Serge Klarsfeld, **aux grandes voix qui parlent au nom de tant de voix muettes,** comme Elie Wiesel ou Simone Veil, **il convient d'ores et déjà de donner des successeurs, et autant d'échos.**

C'est ce à quoi de nombreux chercheurs s'emploient, depuis déjà plusieurs années.

Et c'est ce à quoi vous vous êtes attachés, ce dont je ne peux que me réjouir.

Car il y a lieu de se réjouir, je le dis, de voir que l'oubli ne triomphe pas, et avec lui, que la mort est vaincue.

C'est bien l'ultime échec des nazis que de voir leur projet d'anéantissement du peuple juif à ce point mis en échec.

Loin de disparaître dans l'éternité, les Juifs d'Europe sont totalement, pleinement réintégrés dans notre mémoire collective comme des acteurs essentiels de notre histoire continentale commune.

Non seulement comme des victimes, mais aussi comme des hommes et des femmes de vie et de création, de travail et d'inventivité, de piété et de vitalité.

Et les Juifs d'Europe, ce sont aussi les Juifs de Nice et des Alpes-Maritimes.

L'ancienneté de la communauté juive niçoise, qui date au moins du XIVème siècle, mais aussi sa parfaite intégration dans la population de notre ville, son rôle social, économique et politique majeur, fait d'eux de dignes représentants de la communauté juive européenne, avec ses origines si mêlées, d'Espagne, de France, de Rhodes ou de Salonique.

Et à cette communauté juive si diverse, et si profondément niçoise quand on cite les noms de René Cassin ou de Jules Avigdor, au Panthéon de notre histoire, est venue se greffer tous ceux qui, persécutés, savaient pouvoir trouver ici un refuge.

Les Juifs de France, comme les Jacob, les parents de Simone Veil.

Mais aussi les juifs exilés ou chassés d'Autriche ou d'Allemagne, comme Charlotte Salomon, à qui David Foenkinos vient de rendre la vie avec tant de talent que le jury du prix Renaudot l'a distingué hier, et tant d'autres, arrivés de Pologne, de Russie ou des Pays-Bas.

Le fil de leur histoire, même s'il fut souvent court, est déjà connu pour l'essentiel.

Le sentiment de sécurité initial, teinté, souvent d'un grand amour pour nos paysages à peine découverts.

Les périls grandissants, sous le poids des autorités pétainistes et des nervis des partis collaborationnistes.

La sympathie discrète d'une grande partie de la population, avec celle des plus hautes autorités morales et politiques, comme Jean Médecin et l'évêque de Nice, Mgr Paul Rémond.

La relative protection des autorités d'occupation italiennes, à partir de novembre 1942.

Et puis la tragédie de l'occupation allemande, dès le 8 septembre 1943.

La cruauté, la férocité d'Alos Brünner et de ses sbires,

La recherche éperdue de refuges, ici, en ville, ou dans nos villages,

La fuite, pour certains, dans les sentiers de montagne de la Madone des Fenestres,

L'organisation de filières pour les enfants,

Et l'accueil de familles entières dans la clandestinité par tout un peuple qui fut juste.

Tout cela est dans ses grandes lignes connu et balisé.

Pour autant, l'histoire est une immense pelote de fils individuels, et le travail d'historien est presque infini, à vouloir les démêler pour mieux saisir ce que fut la vie - et malheureusement, souvent, la mort - de ces hommes et de ces femmes.

C'est pourquoi la tenue de ce colloque me paraît un acte nécessaire et utile.

Merci à tous ceux qui ont pris le soin de l'organiser, à tous ceux qui y prennent part, offrant à tous, aujourd'hui et dans l'avenir, par leurs publications, un accès plus large à la connaissance de ces temps terribles.

C'est par cette connaissance, j'en reste convaincu, malgré les signes alarmants qu'on voit se multiplier dans la société française aujourd'hui, que se perpétuera ce geste spontané et d'humanité qui, il y a soixante-dix ans, a conduit des hommes et de femmes de cette ville et de ce département à refuser le sort fait aux Juifs.

Et c'est par cette connaissance, sans cesse renouvelée, avec l'obstination sereine des combats justes, que nous resterons unis autour de la mémoire des victimes et de l'espoir des vivants. »

Intervention de M. Adolphe COLRAT

Préfet des Alpes-Maritimes

I - Un regret, d'abord.
Celui de n'avoir pu aujourd'hui serrer la main et dire merci à Serge KLARSFELD.

Serge KLARSFELD.
Un monument, impressionnant et familier.
Un Grand Officier de la Légion d'honneur
Ces 7 mots doivent être pris au pied de la lettre.

Il a notamment combattu pour que ce qui s'était passé ne soit pas désigné par un mot grec évoquant un sacrifice expiatoire ou propitiatoire, mais par un mot hébreu, Shoah, dont les deux sinistres syllabes résonneront pour toujours dans l'histoire des hommes, avec le souvenir lancinant d'une entreprises méthodiquement conduite d'anéantissement.

II - Il y a quelques années, j'ai eu en main un gros petit livre jaune, épais et dense comme un code DALLOZ, le Mémorial de la déportation des Juifs de France, rédigé à partir de la liste des quelque 76 000 déportés, train par train. Un précis du déshonneur et de la cruauté, froid, méthodique, objectif.

« A Auschwitz on n'a gazé que les poux ».

Cette affirmation stupide et écumante de haine en octobre 1978 de Louis DARQUIER de PELLEPOIX, qui avait été directeur au Commissariat général aux questions juives de 1942 à 1944, est un concentré de négationnisme et d'aveu – si l'inconscient est structuré comme un langage.

Oui, pour des hommes, d'autres hommes, dès lors qu'ils étaient Juifs, ont pu être considérés comme moins que des insectes malfaisants. Les poux, ça s'élimine.

III - Auschwitz, le jeudi 30 janvier 2014, à l'invitation du Président du Conseil général, avec le Maire de Nice, aux côtés d'une petite cohorte de témoins et de fils et filles de témoins, avec les collégiens du département.

Le froid glacial. L'horreur dans sa nudité.

Le Tribunal international militaire de Nuremberg, face à cette horreur, a dû faire exception à deux principes fondamentaux du droit, en définissant le crime contre l'humanité :

La non rétroactivité des peines, - les condamnés l'ont été pour des faits sans exemple et sans précédent historique, et dont la qualification n'existait pas -, et la prescription des crimes.

La prescription, c'est la prise en compte raisonnable du fait que nous sommes dans l'ordre des choses humaines, que le temps doit faire son œuvre, et qu'il y a un droit à l'oubli.

Les crimes contre l'humanité sont imprescriptibles. Il n'y a pas de droit à l'oubli. Et il y a au contraire un devoir de mémoire, et au sens le plus fort du mot devoir : une obligation morale, qui est elle-même inséparable de notre dignité d'homme.

Mais il ne suffit pas d'affirmer l'imprescriptibilité comme principe juridique. Car avec le temps la mémoire peut se déformer et s'effacer.
Tels sont le sens, la portée, et la nécessité d'une journée comme celle qu'il nous est donné de vivre.

IV – Auschwitz – Nice.

D'un côté la nudité glacée. La barbarie.

Ici, même à l'époque, des paysages riants. Des gens comme nous. Des responsables publics. Des fonctionnaires.

Des conducteurs de bus. Des employés de la SNCF. Nos concitoyens.

Et sans doute chez le plus grand nombre l'indifférence ou surtout la peur. Chez quelques-uns, trop rares au regard de l'image que nous aimerions avoir de notre pays, le sens de l'honneur et du courage, quels que soient les risques encourus, mais avec de très belles et nobles figures de tous milieux. Chez d'autres encore l'abjection.

Regardons cette histoire avec humilité, mais d'abord apprenons-la et méditons-la. Ensemble.
Il n'y a évidemment pas de responsabilité collective à l'égard du passé, pour ce qu'ont fait ou n'ont pas fait nos grands-parents ou nos arrière-grands-parents.

Mais il y a peut-être une responsabilité collective pour l'avenir. Plus personne désormais ne doit pouvoir dire :

« Je ne savais pas ».

Interrogations en guise de finale

(Extraits de *Terre de détresse* d'Odette Abadi, l'Harmattan)

Il aura donc suffi, pour nous, les rescapées de Bergen-Belsen de retour en France, d'un voyage d'une huitaine de jours pour que nous soyons arrachées à notre camp, et rejetées dans le creuset de la vie des autres, les « gens normaux » ? Chacune désormais suivrait son chemin singulier ou resterait sur les bords de la route. Il faudrait le hasard d'une rencontre providentielle pour revoir un jour l'une de celles qui nous étaient si proches.

On dénombrera nos mortes, et les survivantes ont dû réapprendre à respirer sur la planète « d'avant », avant l'exil, avant notre destruction, celle où l'on chante la beauté, la justice et l'amour. Mais, parmi nous, combien avaient encore la force, le courage ou le désir de renouer les fils cassés de leur vie ou de partir vers de nouvelles aventures ? Et nous toutes, cesserons-nous jamais de croire follement que nous ne sommes revenues que provisoirement et que tout peut recommencer ?

Quelque soit le lieu, quels que soient le jour et l'heure, au milieu des soucis et des joies de nos vies ordinaires, comment, tout à coup, ne pas être submergées par notre vieille et irréductible angoisse, qui hurle que nous sommes de nouveau sur le lieu, au jour et à l'heure où nous devons cette fois encore tout abandonner, nous laisser emporter par la tempête et retrouver la planète folle de nos camps, celle à laquelle nous appartenons à jamais ?

Il faudrait savoir rêver qu'il est possible, dans le cœur des hommes, de tarir la source de haine d'où jaillit la malédiction. Lesquelles d'entre nous auraient encore assez d'innocence, d'enthousiasme et de générosité pour croire que cela arrivera un jour ? Elle n'est plus pour nous cette belle illusion.

Les faits ont donné raison à nos doutes et à notre incrédulité. Actuellement, un demi-siècle après notre retour, des criminels imbéciles et déments osent encore nier la réalité de notre martyre. Ils soufflent sur la flamme de nos crématoires pour déclarer qu'ils n'existaient pas et espèrent « faire mieux la prochaine fois ». Un peu partout de par le monde, des guerres se rallument ou vont se rallumer. Des réfugiés affamés errent sur les routes, des foules misérables sont rassemblées dans d'innombrables camps. La famine, les épidémies, les attentats, les fusillades et les bombardements se rencontrent partout.

Nous avons tout connu au camp, la faim, la soif, les affres des étés torrides et des hivers glaciaux, toutes les maladies, toutes les déchéances, et les tortures, les flammes des fours crématoires et partout la mort.
Nous avons connu aussi, de la part de centaines d'entre nous, les refus systématiques de comprendre et d'admettre des déportées d'ethnies ou de cultures différentes, les inégalités criantes, les persécutions, les brutalités bestiales, le retour à la barbarie.
Nous avons tout connu, les deuils, les espoirs fous vite déçus, la désespérance, et même la dérision et les rires.

Ce que nous savons maintenant à coup sûr, c’est que dans le pire des malheurs, notre grandeur et notre force étaient de nous sentir solidaires. Ce que nous avons appris, c'est que la misère absolue, les souffrances, la présence permanente de la mort peuvent faire se révéler des personnalités merveilleuses et inattendues et que leur amitié, leur tendresse, leur courage nous ont soutenues et quelquefois sauvées.

Les JUIFS de FRANCE
dans la SHOAH
330 000
Juifs vivent
en France
en 1939.
76 000 d'entre eux
ont été déportés durant
la Seconde Guerre
mondiale, dont 69 000
à Auschwitz-Birkenau.
Ils furent victimes d'un
génocide perpétré
par le IIIe Reich, avec
la collaboration du
régime de Vichy.
C'est l'aboutissement
d'un antisémitisme
érigé en politique
d'Etat. L'année 1942
constitue un tournant
dramatique, faisant
basculer l'Europe dans
le meurtre de masse.
Pourtant, grâce au
développement de la
Résistance juive et au
soutien d'une partie
de la population qui
refuse l'indifférence,
les trois quarts des
Juifs de France seront
sauvés.
Mémorial de la SHOAH

Jeudi 6 novembre 2014
Journée d'étude
en hommage
aux Juifs des
Alpes-Maritimes
arrêtés et déportés
durant la Seconde
Guerre Mondiale.

Michèle MEROWKA
Adolphe COLRAT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET
DES ALPES-MARITIMES

CONSEIL GÉNÉRAL
DES ALPES MARITIMES

Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

VILLE DE NICE
www.nice.fr

Mémorial de la SHOAH
Musée, Centre de documentation

académie Nice
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ONAC
mémoire et solidarité

Préfecture des Alpes-Maritimes
147, boulevard du Mercantour 06286 Nice cedex 3
http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/
https://www.facebook.com/Prefecture06?ref=hl